



AGIR

NUMERO
SPECIAL

52 Rue Edouard Pailleron
75019 PARIS
Tel: 42. 45. 84.84

*aux membres du B.N
*aux Présidents d'AGE

Chers Camarades,

Vous trouverez dans ce Numéro Spécial d'AGIR:

- * le discours de Lionel JOSPIN devant la Conférence des Présidents d'Universités le 30 Juin;
- * une revue de presse ayant trait à ce discours ainsi qu'aux inscriptions dans les Universités parisiennes;
- * les communiqués de presse de l'UNEF paru dans la dernière période;
- * le tract sorti le 11 Juillet sur les facs parisiennes suite à l'entrevue d'une délégation de l'UNEF avec L. JOSPIN;

Le communiqué de presse fait à la suite de cette entrevue ainsi que le compte rendu feront l'objet d'une circulaire.

Je vous souhaite bon courage pour les chaînes et je vous demande de nous tenir informés.

Je vous rappelle qu'une permanence est assurée tous les soirs au Bureau National du Lundi au Vendredi et jusqu'à 20 H.

Amitiés syndicales,

Fabienne SOULAS
Trésorière-Administratrice
de l'UNEF

NUMERO
SPECIA



25 Rue Edouard Pailleron
75013 PARIS
Tél: 45.45.04.84

*aux membres du B.U.
*aux Présidents d'U.C.

ALLOCATION de Mr LIONEL JOSPIN

MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'EDUCATION, DE LA
JEUNESSE ET DES SPORTS

A L'OCCASION DE LA CONFERENCE DES
PRESIDENTS D'UNIVERSITE

LE 30 JUIN 1988

Je vous souhaite bon courage pour les chaînes et je vous remercie de
nous tenir informés.
Je vous rappelle qu'une démission est assurée. Tous les soirs au
Bureau National de Lundi au Vendredi et jusqu'à 20 h.

Milles syndicales,

L'Union
Travailleur
de l'U.C.

Mesdames, Messieurs,

C'est devant votre Conférence que je fais ma première déclaration publique sur les problèmes d'éducation. Certes, le calendrier de vos réunions m'y a conduit. Mais je vous invite à voir là davantage, la marque de la considération que je porte à vos fonctions, à votre conférence et à travers vous, à l'institution universitaire.

Le Président de la République a fait de l'Education et de la Formation une priorité essentielle de son septennat. C'est aussi l'engagement du Premier Ministre. En ayant la charge, dans le gouvernement, de porter cette ambition, je ressens un grand honneur, mais je sais aussi que la tâche qui m'a été confiée est à la fois exaltante et difficile.

L'Education nationale doit développer un projet d'ensemble de l'Ecole maternelle à l'Université. Distinguer arbitrairement tel ou tel ordre d'enseignement dans cet effort qui doit être commun et continu serait une erreur grave. Reprenant une démarche qu'avait inaugurée le Président de la République lorsqu'il avait demandé aux professeurs du Collège de France de réfléchir sur le système éducatif français, je m'adresse à vous, en premier, pour vous dire que vous devez vous considérer comme une clé de voûte du grand projet éducatif français soucieux, certes, d'excellence, mais vous préoccupant de la formation de tous. Votre action et votre réflexion doivent s'étendre bien au-delà des limites de vos Universités. Elles doivent être prolongées en direction de tous les ordres d'enseignement et de la société tout entière.

Notre action n'aurait aucun sens, si elle devait se situer hors de cette continuité du système éducatif et sans tenir compte des évolutions de la Société. La préoccupation de rendre cohérent l'ensemble du système éducatif tout en facilitant son ouverture et sa souplesse, voici ce qui doit nous guider.

Parce que vous êtes des responsables d'établissement avec des soucis des interrogations, mais aussi des espoirs, je souhaite aujourd'hui concentrer mon propos sur quelques problèmes spécifiques des universi-

tés, envisagés dans l'ensemble du système éducatif français.

Il va de soi que dans le cadre limité de mon intervention, bien des points ne pourront être examinés aujourd'hui. Que chacun soit bien persuadé qu'ils entrent cependant dans mes préoccupations et qu'ils seront tout autant l'objet de mon attention.

Ma perspective n'est pas aujourd'hui celle d'une nouvelle réforme d'ensemble de l'université. Elle est de dégager les lignes directrices d'une action à long terme qui permette d'adapter nos enseignements supérieurs au monde moderne et de les placer en position favorable à l'entrée du XXIème siècle.

Les objectifs proposés, les principes qui devront guider l'action, les initiatives qu'il convient de prendre dès à présent, découlent de la volonté de remédier à des faiblesses connues, de répondre à des défis manifestes.

Les faiblesses et les défis :

Malgré des réformes courageuses, malgré des inflexions importantes, le système d'enseignement supérieur français ne fonctionne pas de manière totalement satisfaisante.

- Ce système, comparé avec ses homologues des grands pays industrialisés, apparaît morcelé. Les cloisonnements demeurent entre les universités, les grandes écoles, les grands établissements, comme le Collège de France ou le Muséum, des organismes de recherche spécialisés comme l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, le Centre National des Etudes Spatiales ou à vocation générale comme le Centre National de la Recherche Scientifique.

- Ce morcellement n'est pas sans lien avec la tendance de l'université française, qui s'est exprimée dans le passé, malgré des exceptions notables, à rejeter à la périphérie les innovations. Ceci est vrai pour l'enseignement: le Collège de France, l'Ecole Centrale, l'Ecole Polytechnique, l'Ecole Normale Supérieure, sont nés en leur temps de l'exclusion par l'université de certaines disciplines.

Cela pour la recherche ainsi la biologie moléculaire s'est introduite en France à travers l'Institut Pasteur, la mécanique quantique via le CEA... Il faudrait rendre à l'ensemble du système sa capacité de découverte et d'innovation, et à l'université sa faculté de réunir les concours de tous les agents, y compris les professionnels du monde économique.

- Le système d'enseignement supérieur ne remplit pas au mieux trois de ses fonctions : former les enseignants du supérieur et les chercheurs, former les enseignants du secteur scolaire, donner à la nation les cadres dont elle a besoin.
Or, nous avons à répondre à trois défis majeurs.
- L'enseignement supérieur est devenu un enseignement de masse : le nombre d'étudiants a été multiplié par 4,5 en 15 ans. Nous voulons l'accroître encore d'ici l'an 2000. Ceci rend d'autant plus nécessaire de créer un enseignement original, nourri par la recherche de pointe.
- Notre système d'enseignement et de formation doit s'adapter aux changements considérables qui s'annoncent pour le monde de demain, et d'abord aux échéances européennes. Participer à la compétition européenne ou mondiale avec les meilleurs atouts, voici l'enjeu : il s'exprime dans toutes les filières, technologiques, de gestion, de droit, d'aménagement de l'espace ou de l'environnement. Les diplômes d'Oxford seront-ils supérieurs à ceux de nos plus grandes universités ? Les industries innovantes choisiront-elles de s'implanter près d'Orsay ou autour d'Heidelberg ou de Cambridge ? Voilà pour l'enseignement supérieur français un enjeu essentiel à l'horizon de 1993.
- La contrainte financière doit être desserrée. Il n'est pas acceptable que la France occupe un rang aussi modeste quant aux moyens qu'elle donne aux enseignements supérieurs.

Les objectifs et les principes :

Former les cadres dont le pays a besoin, telle doit être la mission des formations supérieures. Il s'agit en premier lieu de former ces cadres en nombre et en qualité, de savoir adapter l'offre à l'évolution diversifiée de la demande : 80 % à 90 % des hommes et des femmes qui entrent dans l'enseignement supérieur doivent en sortir avec un diplôme. La tâche prioritaire est donc la réduction drastique de l'échec universitaire, mais aussi l'adéquation aux besoins en enseignants chercheurs et cadres techniques. Pour ce faire l'université et les grandes écoles devront changer ensemble.

- L'enseignement de masse doit être celui de la qualité et de la diversité. Il est en effet indispensable d'identifier puis de diversifier les filières, pour redonner aux enseignements supérieurs une efficacité compatible avec des capacités d'accueil régulièrement croissantes. Cette montée en charge ne pourra se faire que progressivement, secteur par secteur. La formation des maîtres, la mise en place d'un premier cycle renoué sont, dans cette direction, les premières priorités qui engagent l'avenir.
- L'adaptation à la compétition internationale passe d'abord par la maîtrise de l'évolution galopante du savoir. Nos programmes comme nos enseignants doivent fabriquer, accueillir, intégrer l'innovation. Les filières pluridisciplinaires correspondant aux besoins des entreprises doivent être développées.
- Enfin, un effort financier important devra être poursuivi pendant la législature qui commence et celles qui suivront. Ceci à la fois dans le but de rénover les infrastructures, de revaloriser les métiers d'enseignants chercheurs et d'améliorer le statut et la condition des étudiants.

Quelques principes peuvent, à cet égard, être rappelés.

- La double mission des enseignements supérieurs est de créer et de diffuser le savoir. Chaque mission est indissociable de l'autre et portée par les hommes et les femmes qui en ont la charge. Ce principe a de profondes conséquences dans la réalité. D'abord il est vrai que seule la formation par la recherche permet l'intégration du savoir-faire créé par les autres, l'accès vivant et utile à la littérature scientifique internationale et les contacts professionnels efficaces. Pour autant la carrière et la vie des enseignants ne sauraient être réglées par des normes uniformes. Par ailleurs, pour professionnaliser les filières de façon efficace, il faut aussi importer dans l'université le savoir créé ailleurs.

- La recherche de la quantité et celle de la qualité doivent être simultanées. Nous aurons besoin d'équipes d'excellence et de millions d'hommes et de femmes formés aux technologies modernes, à l'informatique, à la robotique. L'objectif de l'accès à l'enseignement supérieur pour un plus grand nombre est une nécessité absolue ; dans le même temps, la qualité doit être recherchée partout. Admettre les diversités, c'est aussi garantir la qualité.

- Pour respecter l'exigence de diversité, qui est une nécessité, chaque université doit trouver son style pédagogique, son mode de gestion financière, ses structures internes propres. L'Etat, pour sa part, veillera à ce que l'égalité républicaine soit respectée, notamment en adoptant les labels nationaux concernant les diplômes, en maintenant des conditions d'accès qui soient celles d'une université ouverte et généreuse.

- L'université doit avoir des finalités professionnelles mais doit être aussi un lieu de culture : culture générale et culture professionnelle, culture pour les étudiants et pour ceux qui sont engagés dans la vie active, culture pour tous les habitants de la cité. Ainsi, l'université sera-t-elle tournée à la fois vers l'entreprise et vers la vie.

Je souhaite que l'année universitaire qui s'annonce soit l'occasion d'une grande mobilisation de vos universités, de tous les talents, les intelligences et les imaginations qui les peuplent pour construire ensemble les bases de l'université de demain. Cette grande mobilisation, dans laquelle vous allez jouer un rôle éminent, devra porter sur l'essentiel, c'est-à-dire sur les contenus des enseignements, la lutte contre l'échec et le devenir professionnel de nos étudiants.

C'est à un gigantesque effort de réflexion, de proposition, d'initiative que j'entends convier tous ceux qu'intéresse l'avenir de notre pays, dans et hors de l'université.

L'idée de contrat est au coeur de notre démarche :

Je souhaite que chaque université soit amenée à proposer la configuration de ses enseignements. C'est à partir de cette maquette, de ses versions successives, d'un dialogue avec va et vient multiples, que pourra se conclure une série de contrats pluriannuels entre la collectivité publique et les universités. La collectivité publique s'entend de l'Etat, mais aussi de toutes les collectivités locales qui souhaiteront s'associer au gigantesque effort de promotion et de rénovation des enseignements supérieurs. C'est dire quel prix j'attache au dialogue des universités entre elles dans la région, et en même temps, au dialogue entre l'université et sa région.

Les contrats Etat Région joueront, bien sûr, un rôle essentiel en ce qui concerne les infrastructures et les équipements, mais il nous faut aller au delà. Aucune maquette pédagogique ne devait être évaluée sans qu'elle ait fait l'objet au préalable d'une présentation et d'une discussion régionale entre les universités. En disant cela, je n'ignore pas que la région Ile de France a une situation particulière qui doit être prise en compte.

En indiquant combien j'ai la volonté de faire vivre et d'amplifier la grande entreprise de la décentralisation initiée dès le début de son

premier septennat par François MITTERRAND, j'entends aussi rappeler le rôle de l'Etat qui doit conserver la responsabilité de coordination, d'impulsion et de mise en cohérence.

Cette répartition des responsabilités ne saurait se concevoir hors de la perspective européenne, qui va mettre notre système d'enseignement supérieur en situation de concurrence forte. La barrière protectrice des langues s'estompera rapidement dans les disciplines scientifiques ou médicales, et pour beaucoup de sciences humaines. Dans ce contexte européen, chaque université devra trouver sa place. Je dis bien chaque université, petite ou grande, parisienne ou provinciale. Pour cela, il importe que chacune fasse des choix. Choix des filières, choix des programmes, choix de sa taille. Ces choix devront se faire dans la clarté et avec la volonté constante de rechercher la qualité. Dès lors qu'on accepte la diversité, la qualité peut être recherchée partout, indépendamment de la taille, de la région et de l'histoire.

Diversité et choix vont être pour nous tous les maîtres mots de l'effort auquel je vous convie. J'ai souligné tout à l'heure la variété des finalités de l'enseignement supérieur. Celles-ci devront se traduire dans les diverses filières proposées. Chaque filière devra être conçue de manière à conduire à des métiers. Je dis des et pas un métier. En effet, il est indispensable de concevoir chaque filière afin que l'étudiant puisse sortir à chaque niveau du système éducatif vers la vie active. Il est important que la sortie du système éducatif ne soit pas, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui, la conséquence d'une situation d'échec. Une telle philosophie implique donc que dans vos maquettes vous intégrez d'une manière pleine et entière les modalités de formations continues et récurrentes. C'est donc à un effort de cohérence et de réflexion à long terme auquel je vous invite.

La formation des chercheurs est la filière qui pose le moins de problème de mutation car l'université française l'a particulièrement privilégiée. La formation des maîtres du secondaire et du primaire va retenir toute notre attention.

Avant même que nous ne fixions notre politique en ce domaine, qui ne saurait être dissociée de l'ensemble des mesures touchant au secondaire et au primaire, il me paraît important que les universités fassent des propositions. Le cadre régional que j'ai évoqué leur permet peut être d'amorcer un dialogue avec les enseignants des autres ordres d'enseignement.

L'évaluation :

Naturellement, tout cette entreprise serait vouée à l'échec si nous ne possédions pas en aval une évaluation sérieuse, systématique et irréprochable. Evaluation quantitative de l'efficacité du système d'enseignement (le rapport entre les reçus et les inscrits analysé par cycle, par discipline, par filière, par université doit devenir une référence pour tous). Evaluation qualitative des finalités. Le temps qu'a requis l'insertion professionnelle doit être un autre indice qui aidera à évaluer la qualité des filières. Il s'agit donc d'évaluer aussi bien la qualité des enseignements et de la recherche, que celle des structures, de l'organisation des enseignements, de l'accueil des étudiants, de l'orientation, etc...

A cet égard je tiens à saluer l'action déjà considérable accomplie par le Comité National d'Evaluation. Mais je n'oublie pas les contributions multiples des Inspections Générales et de chaque direction. A cela s'ajoutent les études du CEREQ et celles faites par vos laboratoires et vos équipes de sociologie et de sciences de l'Education.

Toutefois, ce qui me frappe, c'est le caractère dispersé de ces efforts, l'absence de coordination et de synthèse. Or, s'il est un domaine où cette coordination s'impose, c'est bien celui là si l'on veut en faire l'un des instruments de détermination d'une politique. Loin de moi l'idée d'instaurer des mesures quantitatives rigides qui ne tiendraient compte ni de la diversité des disciplines ni des contextes locaux, ni de la variété des enseignants. Mais il est bien clair que nous devons bâtir ensemble un système d'évaluation. J'ai demandé à la direction de l'évaluation et de la

et de la prospective en liaison avec le Comité National d'Évaluation, de me faire une série de propositions ouvertes qui pourraient servir de base à une discussion générale.

Premier cycle :

Accueillir un nombre croissant de bacheliers et leur assurer de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur une meilleure poursuite de scolarité, sera dans le temps la première priorité de mon action. Une donnée sociologique a profondément modifié le problème du premier cycle : le baccalauréat, obtenu par une proportion de plus en plus importante de jeunes, n'est plus un diplôme terminal. Aujourd'hui, près de 90 % des bacheliers généraux et technologiques se dirigent vers des formations post-baccalauréat.

Par une meilleure continuité entre les années terminales du lycée et les premières années après le baccalauréat, nous devons aménager des parcours scolaires et universitaires qui amèneront le maximum de jeunes à une situation de réussite.

Notre réflexion doit inclure l'orientation au lycée qui, souvent, détermine la nature et la réussite des études supérieures suivies ultérieurement. Elle doit également englober l'ensemble des filières post-baccalauréat : classes supérieures des lycées, premier cycle universitaire, instituts universitaires de technologie. L'interdépendance et l'indispensable complémentarité des divers cycles de formation est une donnée fondamentale. Le lien secondaire-supérieur est pour moi, essentiel.

Plutôt que de proposer une nouvelle réforme, je vous propose une procédure évolutive grâce à une série de mesures coordonnées : La rénovation et la diversification des premiers cycles universitaires mises en oeuvre à la rentrée 1984-recevra une nouvelle impulsion par la diversification des filières afin d'offrir aux étudiants des parcours adaptés en contenus, en durée, en pédagogie à leurs goûts et qualités variés et conçus pour déboucher de façon positive soit sur une insertion professionnelle, soit sur la poursuite de la scolarité.

Il doit s'imposer une réelle conception d'ensemble de l'implantation des classes préparatoires aux

grandes écoles, des sections de techniciens supérieurs, des départements d'I.U.T et des nouvelles unités universitaires lesquelles pourront correspondre dans le cas d'une demande suffisante aux besoins d'un enseignement de proximité. Les antennes universitaires locales, doivent dans l'ensemble du dispositif d'accueil des bacheliers, préserver la spécificité universitaire, c'est-à-dire demeurer au sein des universités. Les contenus et les structures pédagogiques doivent également évoluer. La croissance actuelle des effectifs dans les lycées est une opportunité pour rééquilibrer les filières en amont et en aval du baccalauréat. Les flux supplémentaires d'élèves doivent prioritairement alimenter les parcours de la réussite.

Par exemple, en amont du baccalauréat, le développement de la filière scientifique est une nécessité qui passe par une politique volontariste de l'orientation, mais également par une réflexion sur les contenus. Une continuité améliorée entre le lycée et l'université dans la filière économique passe également par une réflexion sur les contenus associant les deux niveaux d'enseignement. En ce qui concerne les méthodes de travail, l'efficacité des premiers cycles sera améliorée par une aide accrue aux étudiants dans l'acquisition autonome des connaissances. L'effort pour les bibliothèques universitaires va dans ce sens.

La qualité des réponses apportées par les universités aux appels d'offre européens montre l'existence d'un savoir faire important dans le domaine des nouvelles techniques d'enseignement. Un effort doit être fait pour utiliser ce savoir faire dans la formation initiale spécialement en premier cycle.

Parallèlement aux poursuites de scolarité, il nous faut faciliter le retour en formation après un temps d'activité professionnelle.

Pour favoriser cette indispensable évolution des mentalités, il nous faut développer dans nos universités l'éducation récurrente, c'est-à-dire le retour en formation initiale après un temps d'activité professionnelle. Le premier cycle sera évidemment un champ d'application privilégié de la démarche contractuelle.

Afin d'éviter que des retards dans les affectations des personnels ne freinent la mise en oeuvre des contrats, j'ai demandé que soit étudiée une publication des emplois le plus tôt possible dans l'année civile 1989, même si vos projets ne seront connus avec précision et dans le détail qu'ultérieurement.

Cette odalité montre clairement l'esprit dans lequel j'entends travailler avec vous : les objectifs étant clairement affichés et partagés, les moyens étant affectés, je veux faire confiance à votre volonté et à votre capacité de réaliser pleinement les termes du contrat. Il sera ensuite de notre responsabilité commune d'évaluer les résultats.

Le deuxième cycle :

Les enseignements du second cycle constituent l'ossature des universités et donc le coeur même du système éducatif supérieur. Dans un esprit de continuité et de progressivité, je n'ai pas l'intention dans la première phase de mon action, de toucher profondément à la structure de ce secteur.

Toutefois, dans la préparation des maquettes nouvelles, je demanderai aux universités de dégager nettement les filières avec leurs finalités et d'explicitier les études sur les débouchés; Dans cet effort de clarification, les cursus pluridisciplinaires ne sauraient être oubliés. Des modes d'évaluation spécifiques de ces enseignements si riches d'avenir devront être mis en place.

Dans la mise en place des filières professionnalisées, il faudra faire preuve d'un large esprit d'ouverture vers le monde économique. Celui-ci devra être mieux associé à la définition des contenus et à l'évaluation des débouchés. Ce n'est qu'à ce prix que nous pourrons assurer un renouveau des enseignements à vocation technologique et que nous pourrons faire preuve de responsabilité vis à vis des étudiants.

Il conviendra également de prendre en compte les conséquences de la directive européenne sur l'équivalence des diplômes.

Le troisième cycle :

* Le système Doctoral

J'ai dit lors de ma communication au conseil des Ministres que nous reviendrons au système mis en place par Alain Savary autour du concept de thèse unique. Beaucoup d'arguments ont été développés pour expliquer ce système qui avait été défini après la consultation d'un comité dit des sages, qui comprenait des personnalités aussi diverses dans leurs pratiques professionnelles et leurs prises de positions que François JACOB, Laurent SCHWARTZ Emmanuel LE ROY LADURTE, Paul GERMAIN ou Robert ELLRODT. Je me contenterai aujourd'hui de faire sur ce sujet quelques remarques qui, sans être nécessairement originales situent le problème.

La thèse n'est pas délivrée sur la base d'une durée en années, mais compte tenu d'un niveau, d'une qualité et d'une quantité de travaux originaux. La notion de durée normale telle qu'elle était utilisée dans les textes de 1984, correspondait en fait à la période de soutien par des allocations de recherche. Rien n'empêche chaque discipline de mettre en oeuvre une modulation pour tenir compte des spécificités des disciplines ou des histoires individuelles des postulants. C'est ce qui se pratique dans beaucoup de pays développés et on ne voit pas pourquoi une telle diversité, sans excès, ne pourrait pas se développer chez nous. Je fais confiance à l'imagination et au sens des responsabilités des universitaires français pour qu'il en soit ainsi.

La thèse unique marque aussi la volonté d'ouvrir l'université sur le monde et la société civile. Il s'agit, on l'a dit, de faire en sorte que notre thèse soit analogue à celle des autres grands pays développés, et notamment européens. Mais c'est aussi ouvrir vers la société civile. Le Doctorat est le grade universitaire le plus élevé. Pourquoi le réserver aux universitaires ? Pourquoi ne pas chercher à faire pénétrer cette formation par la recherche dans un monde économique qui a tant besoin de femmes et d'hommes sachant imaginer, inventer et créer ?

Comment un tel objectif serait-il possible si l'obtention de la thèse devait prendre un grand nombre d'années, voire plus d'une décennie ? Pour ce qui concerne le système universitaire et de recherche, on a créé l'habilitation. C'est un diplôme à usage interne, qui ouvre la voie au recrutement professoral, mais qui doit aussi être ouvert aux candidats extérieurs. L'habilitation à diriger des recherches devra être exigée par les organismes de recherche et pas l'université, pour avoir le droit de diriger des équipes ou des formations de recherche. Nous engageons dès à présent des discussions avec le Ministère de la Recherche dans ce sens. Je vous invite dès la rentrée à mettre en œuvre le système des habilitations en utilisant la loi pour innover dans la rigueur et la diversité, et en vous assurant que ce diplôme ne soit en aucun cas une copie de l'ancienne thèse longue, en veillant enfin à ce qu'il soit ouvert aux postulants extérieurs dont les talents intellectuels se sont épanouis au sein du monde économique, industriel ou de la recherche.

* Les Allocations de Recherche et la formation des enseignants de l'Enseignement Supérieur

Sur proposition du Ministre de la Recherche et de moi-même, nous avons revalorisé le montant des allocations de recherche. Il s'agit d'une revalorisation mensuelle et d'une extension progressive de la durée à 3 années. A ce système de base nous proposons d'adjoindre des possibilités complémentaires : soit par la mise en place d'un Monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur (MIES) destiné à la formation des futurs enseignants du supérieur, soit pour soutenir la formation à la recherche des futurs cadres destinés au milieu industriel. L'ensemble de ces mesures devrait connaître dans l'avenir une forte amplification car notre déficit en thèse reste important.

Sans doute devons-nous aussi faire appel davantage à la contribution du monde économique sous des formes qui, à l'image des bourses CIFRE, devraient se diversifier. Un travail de réflexion en concertation avec le Ministère de la

Recherche est en cours, et nous avons confié à MM. Guy AUBERT et Bernard DECOMPS une mission de réflexion sur ce sujet. Pour la période transitoire, j'ai demandé à la Direction des Enseignements Supérieurs, et à la Direction des Personnels, des mesures qui permettraient de faire évoluer le système des allocations d'Enseignement Supérieur vers de nouvelles dispositions sans provoquer ni rupture ni dysfonctionnement du calendrier prévu.

* Les formations du troisième cycle

Dans le cadre de la rénovation des maquettes, nous allons mettre en place une procédure nouvelle de définition et d'habilitation des troisièmes cycles. Nul ne s'étonnera qu'à ce niveau deux considérations doivent s'imposer : excellence et débouchés des étudiants. Ici encore nous réclamons des universités une clarification des finalités poursuivies, une prise en compte plus affirmée des possibilités réelles de débouchés.

Faut-il chercher à former en un même troisième cycle ceux qui se destinent à la Recherche et ceux pour qui la formation par la Recherche n'est qu'une ouverture sur un métier plus intégré au monde économique ? Ne faut-il pas encourager la formation à la recherche technologique ? Mais disposons-nous de moyens en hommes suffisants pour le faire ? Le postulat selon lequel quelqu'un de bien formé aux disciplines fondamentales peut toujours devenir un spécialiste dans les domaines appliqués s'applique-t-il toujours au niveau du troisième cycle ? Certains pays plus avancés que le nôtre dans le développement technologique le sont peut être parce qu'il y existe des "doctorats engineering". Sur tout cela, vous devrez vous interroger avant de réfléchir à vos projets de maquettes.

* La Recherche Universitaire

Le cycle des études doctorales ou troisième cycle joue un rôle fondamental dans la mise en œuvre de cette mission essentielle de l'Enseignement Supérieur qu'est la Recherche. Créer le savoir est un préalable à sa transmission, former les hommes tout en leur apprenant à créer le savoir, n'est-ce pas la meilleure garantie d'être à la pointe du progrès scientifique et technologique d'aujourd'hui et de demain ?

N'est-ce pas la meilleure manière de préparer l'avenir de notre pays ? Je tiens tout particulièrement à redonner à la recherche universitaire un essor, un dynamisme et des moyens nouveaux. Dans la compétition, fraternelle et complémentaire avec les grands organismes de recherche et notamment avec son frère jumeau le CNRS, nul doute que la recherche universitaire a quelquefois marqué le pas. Loin d'en tirer argument pour critiquer, le CNRS comme certains l'ont fait injustement, il faut au contraire féliciter cet organisme de son dynamisme et faire en sorte que la recherche universitaire reste à la hauteur dans cette amicale compétition.

Ceci implique que la recherche universitaire prenne des risques, favorise les centres de création d'innovation, d'excellence, qu'elle soit la pépinière d'éclosion des nouvelles équipes, des nouvelles disciplines. Pour cela, elle devra évoluer et s'adapter. Elle devra savoir évaluer encore qu'aujourd'hui les recherches qu'elle finance. Pourquoi ne serait-elle pas la première à mettre en oeuvre l'évaluation européenne qui lui garantirait une véritable objectivité et un niveau d'évaluation comparable à celui qui existe aux Etats-Unis ?

Pourquoi ne ferait-elle pas de ses troisièmes cycles le lieu privilégié de l'implantation de laboratoires de formation de chercheurs ? Pourquoi l'université ne serait-elle pas le lieu de recherches libres et à programmation légère mais où le risque serait assumé et récompensé ? Il y a là un sujet de réflexion sur lequel nous nous penchons en liaison étroite avec le Ministre de la Recherche et de la Technologie. Ce qui émerge c'est la volonté commune de préserver l'excellent instrument de recherche qu'est le CNRS avec des chercheurs à plein temps, et à côté une recherche universitaire d'un style différent beaucoup plus lié à la formation, mais ayant des moyens comparables. Les liens entre ces deux ensembles ne sauraient être distendus pour autant.

Un rééquilibrage du potentiel de recherche ne peut être que bénéfique à tous. Quant aux liaisons à assurer nous avons entretenu avec le Ministre de la Recherche et de la Technologie des procédures souples de passage

entre enseignement supérieur et organismes de recherche, aussi bien en ce qui concerne les enseignants et les chercheurs, que les personnels administratifs ou technologiques. Vous l'avez compris, un enseignement de troisième cycle de haut niveau articulé sur une recherche universitaire d'excellence est vraiment l'un de nos objectifs prioritaires.

J'ai commencé mon intervention en soulignant le principe d'unité du projet éducatif que nous voulons développer. J'illustrerai à présent ce propos en vous faisant quelques propositions concrètes.

J'ai évoqué la mise en chantier rapide d'une réflexion sur la formation des maîtres du primaire et du secondaire, et je vous ai suggéré de vous y impliquer à l'échelle régionale dès que possible dans un dialogue qui associe les divers ordres d'enseignement.

Toujours dans ce cadre régional, je souhaite que soient organisées des conférences annuelles que je vous propose de dédier à Paul Langevin dont le nom reste attaché à une grande oeuvre scientifique et à un grand intérêt pour les questions d'éducation. Ces conférences, un peu à la manière des entretiens de Cichat, réuniraient autour de spécialistes de telle ou telle question, des enseignants du secondaire ou du primaire ou des enseignants du supérieur. Les sujets traités seraient définis annuellement par région. Ils permettraient au savoir de se diffuser des lieux où il se crée vers l'ensemble du système éducatif. Ces conférences pourraient être l'occasion de débats "verticaux" sur les contenus des enseignements, permettant, ultérieurement d'ajuster au fur et à mesure les contenus. D'un tout autre point de vue, nous avons décidé d'entreprendre une réflexion sur les programmes de l'enseignement primaire jusqu'au supérieur. Parce qu'elles ont aujourd'hui un caractère central et très symbolique, ce sont les mathématiques qui ont été choisies en premier et j'ai confié à Didier DA CUNHA CASTELLI, Professeur à Orsay, une mission de réflexion sur cette question.

En fonction des résultats de cette première expérience, nous comptons l'étendre progressivement à d'autres disciplines.

Toutefois, la priorité donnée à l'ouverture pédagogique ne me conduit pas à ignorer les problèmes que pose le fonctionnement quotidien de vos établissements.

LE FONCTIONNEMENT DES UNIVERSITES

La question des statuts :

Au premier rang des questions urgentes qui, je le sais, vous préoccupent, figure celle des statuts des établissements et de leurs composantes, dans les cas où ces statuts n'ont pas encore été mis en conformité avec la loi. Je tiens à m'exprimer à ce sujet avec une particulière netteté de manière qu'enfin le principe de légalité puisse trouver à s'appliquer dans le cadre d'un calendrier précis qui ménage les évolutions et les souplesses souhaitables.

Je soulignerai tout d'abord, que le principe de légalité exige que la loi soit appliquée. Nous en sommes tous responsables, moi le premier. Et cette loi est la loi du 26 Janvier 1984.

Je sais qu'une note à en-tête administratif datée du 22 Janvier 1987 a pris un parti inverse. Ce parti n'est pas le mien. Affirmer, comme cette note le fait, que la loi du 12 Novembre 1968 et celle du 26 Janvier 1984 sont concurremment applicables, n'est pas possible.

La loi du 26 Janvier 1984 s'est substituée à la loi du 12 Novembre 1968 dans toutes des dispositions institutionnelles qui étaient nouvelles. Maintenir la situation telle qu'elle, c'est priver les conseils, en égard au temps écoulé, de toute représentativité. Continuer à organiser des élections sous le régime de la loi de 1968, c'est ainsi que plusieurs jugements de tribunal administratif l'ont marqué de façon particulièrement nette dans une période récente, méconnaître la loi et par suite frapper d'un vice radical d'incompétence toutes les décisions prises par les organes ainsi renouvelés. Ignorer le droit, c'est donc plonger durablement les universités dans les incertitudes et les aléas des procédures

des procédures contentieuses. La loi me donne les moyens de mettre fin à cette situation. Outre ceux exceptionnels de l'Article 47, en cas de difficulté grave dans le fonctionnement des organes statutaires ou de défaut d'exercice de leurs responsabilités, il m'incombe d'arrêter les dispositions statutaires nécessaires. Mais le respect scrupuleux du droit me paraît tout à fait conciliable avec la prise en compte des souhaits particuliers des établissements.

Seuls 18 d'entre eux sont aujourd'hui dépourvus de statuts. Bien plus, 6 de ces 18 établissements ont déjà fait parvenir, il y a plus de 2 ans, des projets qui correspondaient alors à leurs vœux et un septième s'est, depuis, joint à eux. A ce jour, il ne reste que 4 établissements qui n'aient élaboré aucune proposition. S'agissant de ces 18 universités, une nouvelle consultation doit être immédiatement engagée permettant un réexamen avec leurs responsables des dispositions qui pourraient le mieux correspondre aux particularités de leur situation.

J'ai chargé M. Christian PHILIP, Directeur des Enseignements Supérieurs, de mener avec chacun des établissements concernés, cette concertation approfondie. Pour la faciliter dans toute la mesure du possible, j'élaborerai, en prenant en compte l'expérience apportée par les discussions antérieures, un texte de décret simplifiant et assouplissant les dispositions réglementaires d'application de la loi qui auront pu paraître dans certains cas particuliers, contraignantes à l'excès. Ce décret pourra modifier notamment le décret électoral du 18 Janvier 1985, et le décret relatif à la participation des personnalités extérieures aux conseils du 7 Janvier 1985.

En particulier, dans un souci d'adaptation à la diversité des corps enseignants des établissements et de leurs composantes :

- de plus larges possibilités seront offertes quant à la constitution des collèges électoraux ;
- les conditions de service permettant d'être électeur seront moins strictement définies.

Par ailleurs, les modalités de choix des personnalités extérieures seront, dans une bien plus large mesure, laissées à l'initiative des établissements. L'esprit dans lequel ces dispositions seront élaborées est ainsi tout à fait clair : aplanir les obstacles qui auront pu encore objectivement dans certains cas, rendre difficile l'application de la loi.

Ce décret sera soumis à l'avis du Conseil d'Etat afin d'écartier pour l'avenir dans la vie des établissements, toute incertitude juridique. Je ferai en sorte qu'il soit adopté dans les semaines qui viennent. La discussion avec les établissements pourra se prolonger, en égard aux contraintes du calendrier universitaire, jusqu'au 15 Octobre. Acette date au plus tard, j'exercerai les responsabilités juridiques qui sont les miennes, de manière à ce que tous les établissements puissent être dotés, avant la fin de la présente année, de conseils légalement élus, assurant la participation de tous selon les principes de démocratie et de responsabilité posés par le législateur.

Certes, je n'ignore pas que des prises de position concordantes au sein de votre Conférence se sont manifestés pour que d'autres assouplissements, de nature législative, soient apportés aux dispositions adoptées en 1984. J'ai chargé d'ailleurs moi-même Mr Philippe LUCAS d'une mission exploratoire destinée à me permettre d'en préciser les contours. Dès lors que des mesures en ce sens seraient l'expression d'un souci commun de toutes les parties prenantes de la communauté universitaire et permettrait de renforcer l'autonomie des établissements, laquelle me paraît exclure les fragmentations de structure et les dilutions de responsabilité, je les envisagerai avec faveur. Chacun d'entre vous comprendra toutefois que là n'est pas de priorité, d'une politique de gestion, conforme aux attentes des Français, et d'abord des jeunes qui s'engagent ou se sont engagés, dans des études où se joue leur avenir.

Chacun d'entre vous a, j'en suis sûr, la préoccupation de ne pas donner au pays, à travers un nouveau

débat législatif sur les problèmes institutionnels, l'image d'une communauté universitaire préoccupée à titre principal de rapports de pouvoir et d'équilibres.

Légiférer sur ces questions ne saurait être un but en soi. En revanche, lorsque les objectifs essentiels que doit s'assigner notre enseignement supérieur, trouveront une traduction législative destinée, notamment à faciliter la gestion de nos établissements, je serai prêt à soumettre à cette occasion au Parlement les quelques dispositions statutaires qui auraient été convenues. Et tous les établissements pourront alors, dans les mêmes conditions, opérer ultérieurement dans leurs statuts les révisions qu'ils auront souhaité apporter en fonction de cette évolution législative.

Ainsi seront conciliés l'exigence de légalité, le souci de continuité et l'effort permanent à mener pour plus d'autonomie et de diversité dans le fonctionnement des universités.

Assouplissement de la gestion :

L'autonomie des établissements que vous dirigez est un principe qui, solennellement inscrit dans la loi du 26 Janvier 1984 et maintes fois réaffirmé, n'a pas toujours pu trouver sa traduction concrète, tant les multiples rigidités financières ou des pratiques héritées de l'autonomie financière et comptable des universités est une priorité à laquelle le Premier Ministre est très attaché. Dès à présent je tiens à vous annoncer un ensemble de dispositions concrètes qui permettront d'assouplir certaines des contraintes qui pèsent sur la gestion des universités, et dont je sais que vous avez souvent souhaité la suppression.

Ces mesures consistent d'une part à accroître le degré de liberté de vos établissements dans la gestion de leurs ressources, d'autre part à renforcer leur capacité d'action et leur liberté en matière de dépenses d'investissement.

En ce qui concerne le premier point, trois améliorations sensibles sont décidées :

En premier lieu, les subventions de fonctionnement qui vous sont actuellement notifiées selon 3 rubriques distinctes (heures complémentaires, entretien et activités), seront désormais globalisées. Cette démarche, qui est conforme à la lettre de la loi du 26 Janvier 1984, permettra d'accélérer la mise en place des crédits. Il va de soi que cette liberté accrue vers laquelle nous tendons entre dans le cadre contractuel auquel j'ai déjà fait référence, avec pour corollaire une responsabilité renforcée, et qu'un système d'évaluation a posteriori devra permettre de juger des résultats obtenus pour chacun de vos établissements.

En second lieu, et dans le même esprit, le décret financier et la réglementation comptable seront assouplis sur plusieurs points : le caractère limitatif des crédits affectés à chaque fonction au sein de votre budget sera supprimé, à charge pour vous de procéder en cours d'année aux modifications qui vous sembleraient nécessaires. De même, les virements entre sections de fonctionnement et d'investissement pourront être réalisés par vos soins en cours d'année, sous réserve d'une régularisation ultérieure d'ensemble par vos Conseils.

Enfin, les possibilités de règlement par virement et de paiement sans ordonnancement préalable seront élargies : pour les premiers, le seuil d'autorisation fera l'objet d'un relèvement significatif, pour les seconds, la limite des dépenses sera portée de 100 F à 1.000 F et vous bénéficierez de la possibilité d'étendre cette procédure dans tous les cas où vous le jugerez nécessaire. Il vous appartiendra donc de décider vous même de l'ampleur que vous souhaiterez donner à la délégation ainsi consentie aux différents responsables de vos établissements. Le troisième assouplissement porte sur l'importante question des rémunérations des intervenants extérieurs, dont le niveau conditionne votre capacité à attirer des compétences de haut niveau. L'accroissement de 40 % du taux des heures complémentaires s'accompagne d'un élargissement des possibilités de recours à la formule des contrats : le taux sera

porté de 310 F à 500 F, le plafond annuel à 32.000 F, et surtout, vous pourrez désormais rémunérer ces intervenants sur vos ressources propres sans être limités par le montant de la subvention allouée par l'Etat. En dernier lieu, les établissements seront pleinement responsables de leur maintenance et en outre il leur sera donné la possibilité d'assurer la maîtrise d'ouvrage de leurs constructions neuves. Cette mesure constitue le premiers pas en direction d'une gestion nouvelle des universités, plus souple et plus directe.

Revalorisation des fonctions de responsabilité :

Les universités sont des organismes dont le fonctionnement est complexe. Aux difficultés de gestion et d'animation, comme dans toute entreprise de cette taille, s'ajoutent des impératifs scientifiques, culturels et pédagogiques.

Les fonctions de direction, celles de Chef d'Etablissement comme de responsable d'unités, sont lourdes et doivent s'exercer dans des conditions difficiles. Les modalités démocratiques de choix étant clairement garanties par la loi, et c'est là un acquis important, il importe de revaloriser les fonctions de direction. L'idée que la direction d'une unité et a fortiori d'une université, est une tâche qui doit être pleinement prise en compte fait à juste titre son chemin dans les esprits. Il faudra que cette reconnaissance s'accompagne de garantie pour les conditions d'exercice de ces fonctions et pour les modes de gestion des personnels qui les exercent.

J'ai voulu marquer cette volonté symboliquement par une première mesure. L'indemnité de fonction des présidents d'université, dont le montant n'a pas suivi l'évolution du coût de la vie, fera l'objet d'une revalorisation. Cette décision est sans commune mesure avec la lourdeur des charges qui vous incombent, mais elle témoigne de la volonté de reconnaître l'importance de votre rôle.

Les infrastructures :

L'amélioration des infrastructures, comme l'a dit le Président de la République, est une condition de base de toute entreprise de rénovation des universités.

Les bibliothèques :

C'est pas elles que j'ai commencé. Parce qu'elles représentent non seulement un outil de travail pour la recherche et les étudiants, mais parce que de leur qualité dépend la nature même de l'enseignement. Nous ne pourrions revaloriser le travail personnel que si les étudiants ont les moyens, notamment en bibliothèque, de le pratiquer.

J'ai confié à André MIQUEL une mission d'études sur ce sujet, mais j'ai en même temps entrepris, à l'occasion du décret d'avance, d'augmenter les moyens qui seront affectés à cet effort de rénovation. Tous les aspects seront pris en compte : achats de livres, constructions, informatisation, personnels. C'est un effort sans précédent qui est engagé.

Les locaux universitaires :

L'entretien des locaux est la première priorité sur laquelle j'ai insisté, je n'y reviens pas. L'effort de maintenance et la mise en état des locaux existants vont être amplifiés. Mais je voudrais que cet effort aille au-delà et que nous puissions promouvoir une véritable politique d'urbanisme et d'architecture des campus. Je ferai plus tard des propositions dans ce sens. Certaines universités, agissant en liaison avec le CROUS, ont commencé d'introduire de la vie sur leur campus : une cafétéria, un kiosque bien placé, une agence de voyage (OTU), le guichet d'une banque, une librairie, mais aussi des installations sportives peuvent aider à changer le mode de vie des étudiants.

Bref, il importe de retrouver l'idée que l'amélioration du cadre de vie et l'esthétique d'un campus universitaire sont des conditions importantes pour ce qui s'y fait, pour le moral de ceux qui y travaillent et finalement pour leur efficacité.

LES "CONDITIONS HUMAINES"

Je veux parler ici d'une part des étudiants, de l'autre des personnels universitaires.

La condition étudiante :

L'amélioration de la condition étudiante est l'une des tâches prioritaires que je me suis donnée. Nous connaissons tous les chiffres concernant la croissance prévisible du nombre des étudiants. Nous savons également que cette croissance ne sera rendue possible que par l'entrée dans les formations post-baccalauréat de jeunes issus de milieux moins favorisés. Face à une telle croissance et compte tenu de retards accumulés dans le passé, les mesures à prendre en matière de montant et de nombre de bourses, de possibilités d'hébergement, de restauration ou d'installations sportives seront inévitablement très coûteuses.

Il nous faut à la fois maintenir, entretenir, restaurer, développer les infrastructures existantes et augmenter significativement l'aide directe sous forme de bourses sur critères sociaux, mieux dotées et plus nombreuses. Des dispositions dans ce sens ont été prises en Conseil des Ministres qui sont une indication sur la voie que j'entends suivre. D'autres pistes doivent être explorées, d'autres expériences seront soutenues, qu'il s'agisse du rôle des œuvres universitaires ou d'une politique dynamique de prêts avec l'aide de l'Etat, qui pourrait compléter le système des bourses.

Avant tout, et afin d'avoir une mesure continue du problème, je souhaite créer un Observatoire de la Vie Étudiante largement ouvert à toutes les parties concernées. Cet Observatoire devra nous fournir les analyses qui me permettront d'orienter la décision dans le sens le meilleur, c'est-à-dire le plus efficace. Mais sans attendre et m'appuyant en particulier sur les études conduites par M. DOMINACH en 1982, et, ultérieurement, par la Direction des Enseignements Supérieurs, et le Centre National des Œuvres Universitaires, je suis très profondément persuadé qu'améliorer la vie quotidienne de nos étudiants c'est, en fait, mener la bataille pour une plus grande

égalité des chances et donc lutter contre l'échec. Des chiffres sont là, incontournables : 173.000 places de restaurant, 110.000 possibilités de logement, 160.000 bourses ou allocations, dont 143.000 sur critères sociaux. Ces chiffres signifient qu'un nombre tout à fait insuffisant d'étudiants bénéficient d'une aide directe ou indirecte. J'entends m'attacher tout spécialement à changer la situation actuelle selon des modalités et des rythmes qui auront à prendre en compte aussi bien les conséquences de la croissance démographique de la population étudiante, que l'ouverture de notre enseignement supérieur à l'espace européen.

Les personnels de l'Enseignement

Supérieur :

Si j'avais à résumer en deux phrases les problèmes les plus graves concernant les personnels de l'enseignement supérieur, je dirai tout simplement ceci :

que la revalorisation de leur condition, comme l'a bien montré le rapport du Président DURRY, doit être au coeur de notre réflexion et de notre action ;

que la reconstitution d'une population de jeunes docteurs dépend, tout autant, de l'application effective de la réforme des études doctorales et des aides apportées aux jeunes doctorants, que de l'attrait présenté par le métier d'enseignant et de chercheur.

Or, du point de vue de la carrière des enseignants-chercheurs, si le statut à deux corps de 1984 n'est désormais plus contesté, 4 difficultés majeures affectent cette carrière dans son déroulement :

- un décalage marqué des rémunérations par rapport à des secteurs recrutant à des niveaux similaires ;
- une pyramide des âges déformée par un épaississement des tranches les plus âgées, ce qui provoquera des départs massifs dans les années qui viennent ;
- un stock de jeunes docteurs de qualité tout à fait insuffisant dans un certain nombre de disciplines qui ont de la peine, dès

maintenant, à pourvoir les postes vacants faute de candidats valables. Imaginons ce qu'il adviendra au moment où il faudra faire face à l'afflux prévu, pré-programmé, des étudiants des années 1990-2010 ;

- des procédures de recrutement trop lentes et beaucoup trop centralisées.

Avant même de pousser la réflexion nécessaire sur ces questions, en liaison étroite avec les intéressés, j'ai la volonté, dès 1989, de favoriser le déblocage des carrières par le repyramidage des emplois : il faut reprendre les transformations de Maîtres de conférences en professeurs de 2ème classe fâcheusement interrompues en transformations permettant des passages de la seconde à la première classe pour les maîtres de conférences et les professeurs et l'accès à la classe exceptionnelle pour les professeurs de première classe. Il faut également dès maintenant, envisager la revalorisation des carrières des jeunes maîtres de conférences. Mais notre réflexion et notre action dans ce domaine seraient insuffisantes si elles ne prenaient pas en compte une situation particulière à notre pays.

Si les personnels de l'enseignement supérieur sont définis statutairement comme enseignants-chercheurs, tous ne font pas de la recherche et tous n'ont pas les mêmes possibilités d'enseignement ; par ailleurs, il existe à côté de ces corps d'autres corps, celui des chercheurs des grands organismes. Nous nous trouvons à cet égard dans une situation doublement paradoxale : seule la recherche compte dans l'évaluation de la carrière des maîtres de conférences et des professeurs, alors que ne sont jamais pris en compte la qualité de la fonction pédagogique ou les services rendus à la communauté. La mobilité entre le corps des chercheurs et celui des enseignants-chercheurs est tout à fait insuffisante, compte tenu de différences statutaires ou du manque d'attrait de la condition enseignante. C'est pourquoi j'ai décidé de mettre à l'étude en liaison étroite avec le Ministre de la Recherche et de la Technologie, un ensemble de mesures qui toutes devraient aller dans le sens d'une meilleure prise en compte des fonctions effectivement remplies par les enseignants-chercheurs.

Comme l'avait amorcée Jean-Pierre CHEVENEMENT, la réflexion pourrait porter sur la mise en place d'un système de primes ou de rémunérations complémentaires versées aux enseignants travaillant effectivement dans des laboratoires de recherche, ou reconnus, dans certaines disciplines moins structurées par leur communauté ; ainsi qu'à ceux qui assurent des fonctions de responsabilité pédagogique et scientifique à tous les niveaux. Parallèlement, serait réuni un groupe de travail sur la meilleure façon de prendre en compte la fonction pédagogique dans le déroulement de la carrière.

Il faudra chercher, également, à établir de véritables passerelles entre les deux carrières de chercheur dans les organismes et d'enseignant-chercheur dans les établissements d'enseignement supérieur. Disposant de deux ensembles de personnels nombreux et qualifiés, les enseignants-chercheurs et les chercheurs, notre pays se doit de les enrichir mutuellement par l'échange et la mobilité.

Pour les ATOS en général, outre le fait que nous avons décidé l'arrêt du gel des postes, nous allons reprendre une politique de déblocage, de création et de redéploiement. Je fais aussi appel à cet égard, aux exigences de l'évaluation et à la responsabilité qui incombe à chaque établissement.

CONCLUSION

Je voudrais terminer cette intervention en soulignant que les actions entreprises et les projets que j'ai évoqué ici, ne sont en aucun cas une liste close. Ce sont des chantiers que nous mettons en route. D'autres seront ouverts, au fur et à mesure des besoins, des initiatives, des maturations. Je viens de définir devant vous des lignes de conduite, d'esquisser des perspectives et de vous donner la tonalité de ce que veut être mon action en faveur des universités. Pour réaliser ces objectifs, 3 règles de méthode me paraissent importantes :

- l'évolution, l'adaptation, la rénovation du système éducatif français, implique la participation de tous. C'est pourquoi la définition de la politique d'éducation doit s'appuyer sur le dialogue : avec les organisations représentatives des enseignants, des étudiants, du monde du travail, mais aussi avec les acteurs du monde économique et les élus ;

- il faudra maîtriser le temps, en ayant conscience de la nécessité d'aller vite, parce que la situation est sérieuse, parce que les échéances européennes approchent puisque nous avons à réfléchir dès maintenant aux conséquences de la directive européenne sur l'équivalence des diplômes, parce que l'action immédiate ne produira d'effet que dans 2 ou 3 ans ;

Mais il y a nécessité de ne rien brusquer et de tenir compte du fait que les mentalités et les structures n'évoluent que lentement. Il faut donc proposer en parallèle, des mesures à effet immédiat, des programmes à réalisation rapide et des projets à long terme.

- l'adaptation des enseignements supérieurs doit concilier l'autonomie et la cohérence. La réforme ne doit plus systématiquement partir d'en haut ; il faut partir des faits concrets, des réalités universitaires et sociales, des aspirations et des besoins des universitaires, des universités, des étudiants, mais aussi de l'ensemble des partenaires du système éducatif. Dans ce contexte, mon rôle consiste à la fois à favoriser les initiatives et en à assurer la cohérence.

Sans idées, sans vision claire, rien n'est possible. Mais les idées ne feront pas tout. Les enjeux sont considérables et impliquent des efforts budgétaires très importants dans l'enseignement supérieur, comme dans l'enseignement scolaire. Je ne peux aujourd'hui, engager le gouvernement sur l'ensemble des choix à faire et des moyens à dégager dans la durée. Mais je peux témoigner de la volonté de celui-ci de traduire dans les faits, la priorité reconnue aux problèmes d'éducation par le Président de la République.

Métiers sans barrières

La directive sur la reconnaissance mutuelle des diplômes marque une étape décisive dans la politique de la Commission européenne pour pousser à unifier les formations.

Patiemment mais obstinément, la Commission européenne tisse sa toile pour contraindre les douze pays membres à abolir les frontières entre les formations et les diplômes. L'entreprise n'est pas simple, tant on touche là aux

(Suite de la première page.)

L'adoption, le 22 juin, d'une directive sur la reconnaissance mutuelle des diplômes sanctionnant trois années au moins d'études supérieures marque une étape décisive dans ce processus (le Monde du 23 juin). Cette décision concerne les « professions réglementées » — c'est-à-dire celles dont l'exercice, comme indépendant ou salarié, est subordonné à la possession d'un diplôme. D'autres directives de ce type avaient déjà été adoptées par le passé. Mais elles concernaient des professions bien déterminées : médecins, dentistes, pharmaciens, vétérinaires, architectes...

La nouveauté du texte adopté le 22 juin tient à son caractère général : il balaie l'ensemble des professions pouvant être concernées. Dans l'immédiat, ce sont surtout les professions juridiques. Mais il pourra toucher aussi les ingénieurs, qui tentent en vain depuis des années d'élaborer un texte spécifique, et qui devront entrer dans ce cadre général s'ils ne parviennent pas à se mettre d'accord avant son entrée en vigueur.

La doctrine de la Commission est simple : l'Europe étant un ensemble sociologiquement et culturellement homogène, on doit admettre que ce qui est bon pour un Etat membre l'est pour tous les autres. Et les arbitrages doivent se faire au profit de la souplesse et de la mobilité, et non du souci de protéger tel pays ou telle corporation.

Désirant continuer dans cette voie, la Commission vise maintenant une nouvelle étape : les fonctionnaires. Déjà, elle a adopté un principe qui va loin : le traité de Rome révoquait que leur recrutement était une prérogative des Etats, parce qu'ils sont dépositaires de la puissance publique. Objection ! rétorque la Commission : on ne peut pas retenir cet argument chaque fois que les Etats admettent que les fonctions surées par le service public peuvent aussi l'être par le secteur privé. Elle a retenu explicitement quatre domaines relevant de cette exception : l'enseignement, la santé, les transports et la recherche à des fins civiles. Dans ces cas, on ne peut pas bordonner le recrutement des fonctionnaires à des conditions de

traditions et aux susceptibilités nationales. Quelle profession, quelle formation n'est pas intimement convaincue d'être la meilleure d'Europe et donc de devoir se protéger contre des promiscuités ou des convoitises étrangères ? C'est pourquoi, prudemment, le Traité de Rome de 1957 n'avait pas fait figurer l'éducation dans les compétences communautaires.

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

(Lire la suite page 12.)

Cette politique de grands programmes de coopération a été délibérément utilisée par la Commission pour contraindre les Etats membres à ne pas se contenter des habitudes « recommandations » sans portée réelle et à s'engager dans des actions concrètes et bénéficiant de financements appropriés. Mais elle doit, pour cela, exercer une pression constante sur les Etats membres, dont beaucoup hésitent à la suivre dans cette voie. La Commission, qui vient de proposer aux ministres de l'éducation des « perspectives à moyen terme » plus incita-

tives, s'apprête à demander une forte augmentation du budget du programme COMMETT d'échanges Université industrie, dont le succès est considérable, et souhaite que les Douze adoptent un nouveau programme pour développer l'enseignement des langues, en améliorant la formation des maîtres et les échanges scolaires. On ne s'attend pas toutefois que ce projet voie le jour avant plusieurs mois.

L'attitude des pays membres face à ces sollicitations de la Commission varie, en effet, selon les terrains choisis. Les grands programmes sont soutenus avec enthousiasme par les pays les moins avancés, comme l'Italie, l'Espagne, le Portugal ou la Grèce, qui y voient un moyen de bénéficier de crédits supplémentaires. En revanche, ils sont considérés avec méfiance par les « gros payeurs ». Mais on a vu la France, après une période d'hostilité non dissimulée, jouer un rôle déterminant dans l'adoption du programme ERASMUS. Et l'Allemagne, qui est très réticente à l'égard des grands programmes, a été très active pour faire aboutir la directive sur la reconnaissance des diplômes.

Mais l'élément décisif est évidemment la force de conviction et la capacité d'initiative de la Commission elle-même. On attend avec intérêt, à cet égard, l'échéance de la succession prochaine de M. Delors à la présidence. Si, comme cela paraît probable, il se succède à lui-même, il n'a pas caché son intention de mettre résolument l'accent, pour son deuxième mandat de deux ans, sur la politique sociale et la formation.

Cette orientation pourrait déjà être esquissée lors du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement à Hanovre, les 27 et 28 juin. Le souhait de M. Delors serait notamment de donner une acception la plus large possible à la notion de formation professionnelle, qui, elle, relève du Traité de Rome et pour lesquelles les décisions peuvent donc être prises à la majorité simple et non à l'unanimité.

On pourrait s'attendre, dans ce cas, à voir la Commission pousser les feux plus activement encore pour aboutir à cette Europe de la formation et des diplômes qui est l'une des conditions du grand marché intérieur visé par l'Acte unique.

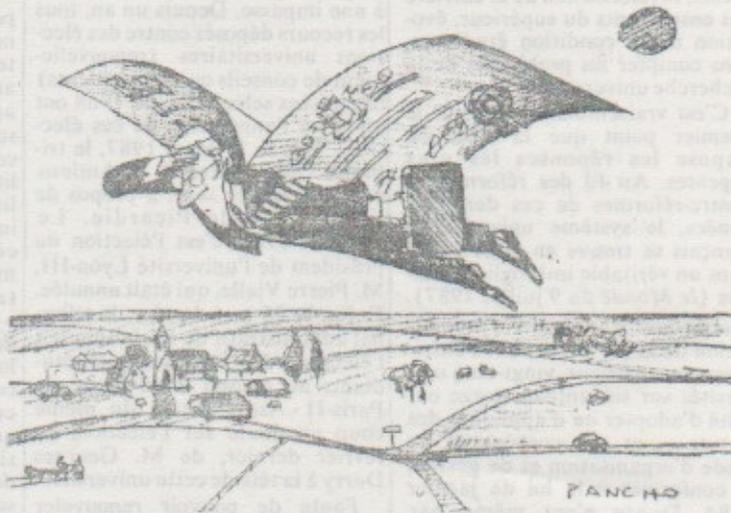
FRÉDÉRIC GAUSSEN.

(1) Voir, sur ces programmes, le numéro spécial de Campus : « Etudiants, universités, entreprises : l'Europe de demain », dans le Monde du 3 mars.

Un non-Français membre de la Communauté pourra donc se présenter au CAPES ou à l'agrégation. Cela signifie-t-il qu'un professeur de lycée allemand ou anglais pourra enseigner dans un lycée français, muni de ses seuls diplômes nationaux ? On en n'est pas encore là. Mais la question ne manquera pas d'être posée rapidement. Elle prend une acuité particulière quand on sait que la France va devoir affronter une grave crise de recrutement d'enseignants dans les dix années prochaines années, alors que l'Allemagne fédérale se trouvera dans la situation inverse en raison de la diminution de sa population.

Vers l'équivalence académique

Cette approche « par l'aval », c'est-à-dire, touchant les conditions d'accès aux professions, ne concerne pas les formations proprement dites. Il est possible que la Commission envisage d'aborder un jour le problème, beaucoup plus complexe, de l'équivalence académique des diplômes. Mais, déjà, un pas important a été fait dans cette voie avec le programme ERASMUS, dont l'objectif est d'aboutir à la mise en place de programmes transnationaux intégrés, par accord entre les établissements d'enseignement supérieur. Un étudiant va faire une partie de ses études dans une université étrangère, et ce « module » est automatiquement validé lorsqu'il revient dans son établissement d'origine. L'aboutissement de ce processus est l'acquisition simultanée de deux — ou plusieurs — diplômes de nationalités différentes, comme cela se fait déjà dans certaines formations juridiques (1).



Le Monde
- 24 Juin 88 -

Les universités rappelées à la loi

Appliquer la loi Savary
avant de la changer...

Telle est la ligne à laquelle
paraît s'être rallié M. Jospin.

••• Le Monde ••• Jeudi 30 juin 1988

AU lendemain de sa confirmation comme ministre de l'éducation nationale dans le deuxième gouvernement Rocard, M. Lionel Jospin va-t-il décidément entrer dans la peau du personnage ? Les dernières semaines n'ont guère facilité la mue de l'ancien premier secrétaire du Parti socialiste. Désignation de son successeur au PS, campagne électorale des législatives, incertitudes de l'après-12 juin, intervention remarquée (dans un article du *Monde*) sur l'art et la manière de « gouverner mieux », c'est sur le terrain politique que le premier des ministres a été le plus visiblement présent. Hormis l'adoption, le 1^{er} juin, de mesures financières d'urgence en faveur de l'éducation (1,2 milliard de francs) et une série de premiers contacts avec les principales organisations d'enseignants, d'étudiants ou de parents d'élèves, le ministre a semblé adopter une position d'attente sur les principaux dossiers légués par MM. Monory et Valade.

Les prochains jours devraient donner au ministre de l'éducation l'occasion de tracer les orientations générales de sa politique universitaire. Le 30 juin, il préside une réunion de la conférence des présidents d'université, avant de recevoir les représentants de l'assemblée générale des responsables d'écoles publiques d'ingénieurs. Le 1^{er} juillet, c'est avec les représentants de la conférence des grandes écoles qu'il pourra faire le point de la situation. Or le chantier est vaste : application encore incomplète de la loi Savary de 1984, rénovation des premiers cycles universitaires, renforcement de l'autonomie des établissements, revalorisation de la carrière des enseignants du supérieur, évolution de la condition étudiante, sans compter les problèmes de la recherche universitaire.

C'est vraisemblablement sur le premier point que la situation impose les réponses les plus urgentes. Au fil des réformes et contre-réformes de ces dernières années, le système universitaire français se trouve en effet enlisé dans un véritable imbroglio juridique (le *Monde* du 9 juillet 1987).

Plus de quatre ans après la promulgation de la loi Savary sur l'enseignement supérieur, vingt-cinq universités sur soixante-quatorze ont évité d'adopter ou d'appliquer des statuts — et par conséquent un mode d'organisation et de gestion — conformes à la loi de janvier 1984. Douze n'ont même pas déposé de statuts conformes à la nouvelle loi ; six ont déposé des statuts, mais ceux-ci n'ont jamais été entérinés par le ministre de l'éducation ; sept enfin ont adopté de nouveaux statuts, mais n'ont pas, à ce jour, procédé à l'élection de nouveaux conseils d'administration et de conseils scientifiques.

Enfin, parmi les quarante-neuf universités qui ont appliqué la loi, la moitié seulement, environ, sont allées jusqu'au bout du processus et ont modifié à la fois leurs organes centraux et les conseils de leurs différentes composantes (unités de formation et de recherche, instituts...).

Il est vrai que les réfractaires ou les attentistes ont été largement encouragés par les soubresauts des deux dernières années. La perspective d'un changement de majorité politique en mars 1986 rendait très vraisemblable la remise en cause de la loi Savary. Le projet de loi de M. Devaquet dissuadait plus encore les universités d'appliquer des règles promises à une rapide modification. Enfin, l'abandon de ce projet de loi ne leva pas les hypothèses. Au contraire, dès son arrivée au ministère de l'enseignement supérieur, en janvier 1987, M. Jacques Valade proposa d'instaurer un régime juridique à la carte : les universités engagées dans la mise en œuvre de la loi Savary resteraient sous ce régime ; en revanche, celles qui n'avaient pas pu ou pas voulu s'y engager pouvaient rester sous le régime antérieur de la loi de 1968. Autrement dit : deux lois, deux mesures !

Elections annulées

C'est dans cette situation extravagante que l'on se retrouve aujourd'hui. Or il ne s'agit pas, en dépit des apparences, d'une querelle scolastique, ni d'une élémentaire question de principe. Cette autorisation donnée au tiers des universités françaises de ne pas respecter la loi en vigueur conduit à une impasse. Depuis un an, tous les recours déposés contre des élections universitaires (renouvellement de conseils ou de présidents) organisées selon la loi de 1968 ont abouti à l'annulation de ces élections. Dès le 17 mars 1987, le tribunal administratif d'Amiens concluait en ce sens, à propos de l'université de Picardie. Le 29 avril 1988, c'est l'élection du président de l'université Lyon-III, M. Pierre Vialle, qui était annulée. Enfin, le 25 mai dernier, le tribunal administratif de Paris annulait l'élection des représentants étudiants au conseil d'université de Paris-II-Assas, jetant du même coup un doute sur l'élection, en février dernier, de M. Georges Durry à la tête de cette université.

Faute de pouvoir renouveler leurs instances de décision dans des conditions normales, les universités hors normes sont donc contraintes de bricoler de façon de plus en plus acrobatique : prolongation, en dehors de tout contrôle, du mandat d'une quinzaine de présidents ; installation de conseils d'administration provisoires, dont la légitimité est fragile.

conseils universitaires décimés par les départs non remplacés d'étudiants ou d'enseignants, ou par l'absentéisme de personnalités extérieures, lasses de voir leur mandat initial sans cesse prolongé. Comme le dit un responsable d'une grande université parisienne : « Nous sommes conduits à naviguer à l'estime, sans contrôle ni contre-pouvoir. Ce n'est pas gérable et ce n'est pas sain. » Le dernier exemple en date est celui de la Sorbonne (Paris-IV) dont le président, M. Jacques Bompaire, a démissionné le 27 mai dernier : en l'absence de statuts conformes à la loi de 1984, la seule solution pour le remplacer consiste, pour le recteur de l'académie, à nommer un administrateur provisoire. On ne peut pas dire que l'autonomie universitaire, tant revendiquée ici et là, sorte grandie de ce genre de mésaventure.

Bref, le contexte politique aidant, la plupart des universitaires, y compris parmi les plus réticents à la loi Savary, admettent aujourd'hui qu'il faut sortir de l'impasse. Comment ? Tout le problème de M. Jospin est là. Depuis quelques semaines, il n'a pas manqué une occasion de rappeler qu'un ministre se devait de faire appliquer les lois. Dans le même temps, cependant, le ministre de l'éducation a chargé M. Philippe Lucas, ancien président de Lyon-II, de dresser un tableau précis de la situation et de formuler des propositions. Or ce rapport, remis à la mi-juin au ministre, préconise une attitude aussi audacieuse que délicate : tenter de trouver un compromis, voire un consensus, avec les universités récalcitrantes. Or cela suppose en réalité un nouvel aménagement législatif.

Il est vrai que la plupart des dispositions qui ont braqué un certain nombre d'universités sont explicitement contenues dans six ou sept articles de la loi de 1984. Tout assouplissement sur les modes de scrutin, sur la composition des conseils, sur le choix des personnalités extérieures ou sur les modalités d'élection des présidents, implique donc le recours à la procédure législative. Il est vrai également que bon nombre d'universitaires, y compris parmi les « légalistes », déplorent la lourdeur des procédures prévues par la loi Savary : il suffit pour s'en convaincre de rappeler les difficultés rencontrées récemment par quelques grosses universités parisiennes pour renouveler leur président. Quelque dix-sept tours de scrutin ont été nécessaires à Paris-XIII-Villetaneuse. Il a fallu neuf tours de scrutin et six candidatures pour élire le nouveau président de

Paris-X-Nanterre. Quant à Paris-XI-Orsay, sept tours de scrutin n'ont pas permis, pour l'instant, de dégager un candidat capable de l'emporter, et tout le processus est gelé jusqu'en septembre. Il est vrai enfin que la quasi-totalité (à deux exceptions près, Grenoble-I et Paris-XIII) des facultés de médecine, solidement appuyées sur l'association de leurs doyens, sont restées en dehors de la loi Savary.

La recherche d'un consensus

Dans un premier temps, toutes ces bonnes raisons de modifier la loi ont convaincu, sinon le ministre, du moins son conseiller le plus proche. Au cours des dernières semaines, M. Claude Allègre a en effet annoncé à deux reprises la mise en chantier rapide d'un projet de loi rectificative du texte de 1984 : une première fois devant les treize présidents d'universités parisiennes et une seconde devant la commission recherche du Parti socialiste.

Depuis la fin de la semaine dernière, cette perspective semble toutefois abandonnée. La levée des boucliers a en effet été très rapide. Dès le 14 juin, le secrétaire général de la FEN (Fédération de l'éducation nationale), M. Yannick Simbron, et le président de l'UNEF-ID, M. Christophe Borgel, ont adressé une lettre commune au ministre de l'éducation pour lui faire part de leur inquiétude. Dans le même temps, de nombreux universitaires proches du Parti socialiste ont fait valoir, notamment à l'hôtel Matignon et à l'Élysée, les risques d'une réécriture de la loi. Non seulement le calendrier parlementaire repousserait toute solution concrète du problème de plusieurs mois, voire davantage. Mais surtout le gouvernement serait à la merci de situations incontrôlables, sur un terrain miné et politiquement dangereux, comme le prouvent aussi bien l'interminable bataille parlementaire sur le projet Savary, en 1983, que l'échec du projet Devaquet en 1986.

Le gouvernement paraît donc revenu à une attitude moins aléatoire ; ne pas donner l'impression que l'on cède du terrain aux universités hors la loi ; faire appliquer le texte de 1984 en fixant un calendrier pour l'adoption des statuts (au besoin par le truchement des recteurs) et l'élection des nouveaux conseils d'ici au début de 1989 ; enfin, laisser prudemment mûrir de solides consensus, au sein de la communauté universitaire, sur d'éventuelles modifications. Ce premier débat, pour feutré qu'il soit resté, démontre, en tout cas, la complexité du dossier universitaire, la vivacité des querelles qu'il continue de soulever... voire la difficulté à tirer, parfois, les leçons du passé.

GÉRARD COURTOIS.

M. Jospin veut régulariser la situation des universités et rénover les formations

La réunion, le jeudi 30 juin, de la conférence des présidents d'université, dont il est de droit le président, a fourni au ministre de l'éducation, M. Lionel Jospin, l'occasion de tracer les grandes orientations de sa politique universitaire. Au moins autant que les mesures concrètes annoncées par le ministre de l'éducation, ce sont les grandes priorités affichées et la démarche proposée qui retiennent l'attention.

● APPLIQUER LA LOI SAVARY

Pour régler le problème de l'application incomplète de la loi sur l'enseignement supérieur de 1984, M. Jospin entend se montrer à la fois ferme sur les principes et pragmatique dans l'application. L'ancienne loi de 1968 et la nouvelle loi de 1984 ne sont pas « *concurrentement applicables* », a-t-il souligné avec netteté, et la loi en vigueur est celle de 1984. Transiger avec ce principe de légalité plongerait « *durablement les universités dans les incertitudes et les aléas des procédures contentieuses* ».

Mais, a-t-il ajouté, « *le respect scrupuleux du droit me paraît tout à fait conciliable avec la prise en compte des souhaits particuliers des établissements* ». Il a donc chargé M. Christian Philip, directeur des enseignements supérieurs, d'engager immédiatement une « *concertation approfondie* » avec les dix-huit universités dépourvues de statuts conformes à la loi (le Monde du 29 juin) afin de dégager, cas par cas, des solutions acceptables.

Pour « *aplanir les obstacles* », le ministre a annoncé qu'il fera adopter, « *dans les semaines qui viennent* », un décret simplifiant et assouplissant les dispositions réglementaires d'application de la loi. Ce texte en préparation devrait notamment retoucher le décret sur les élections universitaires et celui relatif à la participation des personnalités extérieures dans les conseils universitaires.

Un calendrier précis est fixé : la discussion avec les établissements devra être terminée avant le 15 octobre et toutes les universités devront être dotées de conseils légalement élus avant la fin de l'année. Enfin M. Jospin n'exclut pas, ultérieurement et sur la base d'un solide

consensus dans la communauté universitaire, d'apporter des modifications d'ordre législatif à la loi de 1984.

● LUTTER CONTRE L'ÉCHEC UNIVERSITAIRE.

L'objectif est clair : « *80 à 90 % des hommes et des femmes qui entrent dans l'enseignement supérieur doivent en sortir avec un diplôme* », ce qui représente un effort considérable par rapport à la situation actuelle, puisque le taux d'échec en premier cycle varie de 30 % à 60 % selon les disciplines et les estimations.

Pour obtenir cette « *réduction drastique* » des taux d'échec, tous les remèdes seront utilisés. Le renforcement du lien « *essentiel* » entre enseignement secondaire et enseignement supérieur permettra une meilleure orientation en amont, au niveau du lycée. D'autre part, le ministre entend donner une « *nouvelle impulsion* » à la politique de rénovation et de diversification des premiers cycles, lancée en 1984 et qui s'est essouffée depuis, faute de moyens suffisants. Il entend également favoriser une « *réelle conception d'ensemble* » de toutes les formations post-baccalauréat : classes préparatoires, sections de techniciens supérieurs, instituts universitaires de technologie, premiers cycles universitaires et « *antennes universitaires locales* », qui devront rester directement rattachées à leur université mère.

● AMÉLIORER LA CONDITION ÉTUDIANTE.

« *Un nombre tout à fait insuffisant d'étudiants bénéficie d'une aide directe ou indirecte* », a souligné le ministre de l'éducation. Dans le prolongement des mesures d'urgence adoptées le 1^{er} juin, il entend donc « *développer les infrastructures existantes (restaurants et cités universitaires) et augmenter significativement l'aide directe sous forme de bourses sur critères sociaux, mieux dotées et plus nombreuses* ». Un tel effort est, à ses yeux, un élément essentiel de « *la bataille pour une plus grande égalité des chances* ». Un observatoire de la vie étudiante va être créé, afin de fournir des éléments d'appréciation plus précis sur les conditions de vie des étudiants.

● RENFORCER LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

La volonté de « *redonner à la recherche universitaire un essor,*

une dynamique et des moyens nouveaux » se traduit par plusieurs orientations :

— *Rétablissement de la thèse unique.* — Dans les prochains jours, des dispositions seront prises pour revenir au système doctoral prévu par la loi Savary et modifié, en mars dernier, par une série d'arrêtés adoptés par M. Valade. Cependant, a précisé M. Jospin, « *rien n'empêche chaque discipline de mettre en œuvre une modulation pour tenir compte de ses spécificités* ». Les partisans, notamment parmi les littéraires, de la thèse longue devraient donc, *grosso modo*, obtenir satisfaction sur un point très sensible.

— *Habilitations.* — Le ministre entend revenir, « *dès la rentrée prochaine* », au système des habilitations prévu par la loi de 1984, en veillant à ce que ce diplôme « *ne soit en aucun cas une copie de l'ancienne thèse longue et qu'il soit ouvert aux postulants extérieurs* », venus du monde économique ou de la recherche.

— *Allocations de recherche.* — MM. Guy Aubert, directeur de l'École normale supérieure de Lyon, et Bernard Decomps, ancien directeur de la recherche au ministère, sont chargés d'une mission de réflexion sur la manière d'associer plus étroitement le monde économique au financement de la formation par la recherche, à l'image des bourses CIFRE.

— *Passerelles entre enseignement supérieur et grands organismes de recherche.* — Une réflexion est engagée sur ce point, en concertation avec le ministère de la recherche. L'objectif est de multiplier et d'assouplir les procédures de passage d'une institution à l'autre.

— *Conférences Paul Langevin.* — À l'image des Entretiens de Bichat pour les médecins, M. Lionel Jospin souhaite l'organisation, chaque année — dans le cadre régional — de conférences scientifiques réunissant, sur un thème donné, tous les enseignants qui le souhaitent, depuis l'instituteur jusqu'à l'universitaire, en passant par le professeur de collège ou de lycée.

Quatre autres chantiers

1. ASSOUPLEMENT DE LA GESTION DES UNIVERSITÉS

« *La recherche de l'autonomie financière et comptable des univer-*

sités est une priorité à laquelle le premier ministre est très attaché », a souligné M. Jospin. Plusieurs mesures vont être adoptées dans ce sens. Tout d'abord les subventions de fonctionnement des universités seront désormais globalisées, afin d'accélérer la mise en place des crédits.

D'autre part, le décret financier et la réglementation comptable seront assouplis sur plusieurs points : possibilité de virements entre sections de fonctionnement et section d'investissement, élargissement des possibilités de paiement sans autorisation préalable.

Enfin, après l'augmentation, dans le cadre des mesures financières prises le 1^{er} juin, du taux des heures supplémentaires, les universités vont être autorisées à rémunérer les intervenants extérieurs sur leurs ressources propres, « *sans être limitées par le montant de la subvention spécifique allouée par le ministère* ».

2. REVALORISATION DE LA CONDITION DES ENSEIGNANTS.

Des mesures sont envisagées, dès 1989, pour permettre à un nombre significatif d'enseignants de franchir une étape importante de leur carrière : passage à un rang ou à une classe supérieure. Des mesures permettant « *une meilleure prise en compte des fonctions effectivement remplies par les enseignants chercheurs* » sont mises à l'étude. Un système de prime ou de rémunération complémentaire pourrait valoriser les universitaires qui travaillent effectivement dans un laboratoire. Enfin, est prévue une augmentation très sensible de la prime des présidents d'université.

3. AMÉLIORATION DES LOCAUX ET DES INFRASTRUCTURES.

Cette volonté a été marquée dans les mesures d'urgence du 1^{er} juin (100 millions de francs pour la rénovation des locaux et 50 millions de francs pour les bibliothèques). M. Jospin souhaite amplifier cet effort.

4. RÉÉVALUATION DES PROGRAMMES.

Une réflexion globale, du primaire au supérieur, est engagée sur les mathématiques. Une mission a été confiée, sur cette discipline centrale, à Didier Da Cunha Castelle, professeur à l'université d'Orsay.

L'insuffisance du nombre des candidats reflète le malaise des instituteurs

L'éducation nationale recherche 5 900 instituteurs. Les candidats, qui doivent être titulaires d'un DEUG ou d'un diplôme équivalent et être âgés de moins de quarante ans, subiront un concours en septembre et octobre prochains, avant de bénéficier de deux années de formation rémunérées dans une école normale départementale. Les inscriptions seront closes entre le 11 juillet et le 26 août, selon les académies. Quelque 27 000 étudiants étaient inscrits cette année dans les cycles de préparation mis en place dans certaines universités, et d'autres se présenteront en candidats libres, ce qui semble a priori suffisant.

Mais de grandes disparités existent entre les régions. Le Nord et l'Est, ainsi que les académies de Créteil et de Versailles, ont moins de candidats. Ainsi l'académie d'Amiens, qui offre 194 postes, ne compte que 275 étudiants inscrits en préparation; à Versailles, il y a seulement 1,3 candidat potentiel par poste contre 3,6 à Nice et 6,7 à Paris. L'an dernier, en dépit d'une campagne publicitaire, 123 des 5 535 postes offerts n'avaient pas pu trouver preneurs, alors que plus de 27 600 candidats s'étaient inscrits pour passer les concours.

Le malaise de la profession d'instituteur, que reflètent ces difficultés de recrutement, est à nouveau attesté par le mouvement de boycottage de l'examen de sortie de l'école normale lancé par des élèves-

instituteurs de la région parisienne (le Monde du 3 juin).

Un quart des normaliens d'Ile-de-France convoqués, le mardi 28 juin, aux examens de sortie, ont réclamé un zéro symbolique à leur première épreuve afin de manifester leur mécontentement contre leur formation, qu'ils estiment insuffisante. A l'appel de la coordination régionale parisienne des élèves-instituteurs, 174 candidats sur les 751 convoqués, ont, le matin, remis une copie blanche ou une déclaration exprimant leur hostilité au principe de l'examen final, qu'ils jugent « infantilisant et inadapté aux réalités du métier d'instituteur ». L'après-midi, la moitié environ ont réitéré leur refus de composer.

La plupart appartient aux écoles de Cergy (Val-d'Oise), d'Étiolles (Essonne), de Bonneuil (Val-de-Marne), du Bourget et de Livry-Gargan (Seine-Saint-Denis). Les 83 normaliens parisiens avaient été répartis par groupes de quatre dans une vingtaine de centres différents, afin qu'ils ne puissent pas être empêchés de composer par leurs camarades de première année, comme cela s'était produit lors des précédentes convocations.

La note zéro étant éliminatoire, ceux qui l'auront reçue risquent de ne pas obtenir leur diplôme, à moins que les jurys n'attribuent à leurs copies un demi-point plutôt que cette note fatale.

suite

Le Monde 1^{er} juillet 88.

LES ministres se suivent et ne se ressemblent pas. MM. Alain Savary et Alain Deququet avaient tenté successivement, avec des fortunes diverses, de rebâtir de fond en comble l'édifice universitaire. Soucieux de calmer le jeu, M. Valade avait ensuite joué les gardiens du temple. M. Jospin a choisi de remettre la machine en marche, en douceur.

Son premier souci est de faire sortir l'enseignement supérieur d'une trop longue période de désillusions et d'attentisme et d'enterrer les vieilles querelles. Ainsi a-t-il choisi, au prix de quelques concessions, de régler les questions empoisonnées des statuts des universités ou du régime de la thèse. Il a soigneusement évité les sujets tabous comme les droits d'inscription universitaire ou la sélection des étudiants. Et il a écarté toute perspective d'une nouvelle réforme d'ensemble de l'université. Il s'est, en revanche, attaché à tracer les grandes lignes d'une action à long terme, susceptible de remobiliser les énergies et de permettre à l'enseignement supérieur de relever les « trois défis majeurs » qui lui sont lancés: ceux de l'enseignement de masse, de l'Europe et du financement.

Plutôt que d'opposer enseignements secondaire et supérieur, nombre d'étudiants et qualité des diplômes, égalité des chances et diversité des formations, court et long terme, formation et recherche, il entend faire de ces contradictions les conditions d'une politique ambitieuse. « La recherche de la quantité et celle de la qualité doivent être simultanées, estime-t-il. L'objectif de l'accès à l'enseignement supérieur pour un plus grand nombre est une nécessité absolue; dans le même temps, la qualité doit être recherchée partout, car nous aurons besoin d'équipes d'excellence. » De la même façon, il insiste sur la nécessité de « concilier » l'autonomie pédagogique et financière

des établissements et l'égalité républicaine, qui suppose le maintien de diplômes nationaux et de conditions d'accès générales.

Pour cela, Lionel Jospin propose une démarche pragmatique, fondée sur la concertation, le contrat et l'évaluation. « Je souhaite, a-t-il indiqué aux présidents d'université, que chaque université soit amenée à proposer la configuration de ses enseignements. C'est à partir de cette maquette, de ses versions successives, d'un dialogue avec va-et-vient multiples, que pourront se conclure une série de contrats pluriannuels entre la collectivité publique et les universités. » Ces contrats déjà expérimentés dans le domaine de la recherche devraient s'inscrire dans le cadre régional. Enfin, ces responsabilités nouvelles accordées aux universités supposent la mise en place d'un système d'évaluation « sérieux et irréprochable »; le ministre de l'éducation a demandé à la direction de l'évaluation et de la prospective d'y réfléchir en liaison avec le Comité national d'évaluation.

Cette vision d'une université « généreuse et ouverte » peut favoriser une nouvelle dynamique dans un monde universitaire découragé. A une condition cependant: que les choix budgétaires qui sont en train d'être arrêtés fassent clairement apparaître l'éducation, et notamment l'enseignement supérieur, corollaire de la priorité du nouveau gouvernement. Or, l'abandon de toute référence à une programmation budgétaire pluriannuelle comme l'absence de toute indication sur la revalorisation des rémunérations des enseignants ne sont pas de bon augure en la matière. Le ministre de l'éducation a besoin de tout son poids politique pour éviter que ses projets universitaires n'apparaissent rapidement comme autant de vœux pieux.

GÉRARD COURTOIS.

Humanité 8 juillet 88.

Le notre bureau de Midi-Pyrénées.

À la faculté du Mirail, à Toulouse, les inscriptions ont débuté avant-hier. Elles se poursuivront jusqu'au 19 juillet. « Le premier jour, est chaque année la même bousculade, sous a confié, derrière sa table d'accueil, ne militante de l'AGET-UNEF, ensuite est plus calme. » Les raisons de cette réputation tiennent à la réputation du Mirail: « Ici, il y a un problème de laes. » En fait chacun arrive finalement à s'inscrire et presque toujours dans la filière de son choix, mais c'est à rentrée que les questions se posent. Alors là, oui, il vaut mieux arriver armé les premiers pour réussir à s'insérer à peu près normalement dans un nphi et suivre les cours. Ensuite, on se et où on peut, quelquefois on ne ren- même pas. »

Bien sûr, le syndicat étudiant ne cesse de tirer le signal d'alarme. L'administration répond invariablement que c'est affaire de l'Etat. « Certes, poursuit notre interlocutrice, c'est pourquoi nous sions pour transférer à l'Éducation nationale 40 milliards de francs alloués à la course aux armements. Mais il empêche que, malgré l'avis défavorable du conseil d'administration, on vient de passer un contrat avec une entreprise

de surveillance. Faut de locaux, on aura des vigiles à la fac du Mirail. »

On évoque un quartier peu sûr, argument également utilisé pour justifier l'absence de cité universitaire. Dans l'un des secteurs de Toulouse où la pauvreté sévit le plus, le prétexte sécuritaire et l'austérité vont de pair. Et puis le président de l'université est formel, les salles archicomblées, c'est une affaire de quelques semaines. Dès janvier, nous dit-on, l'occupation des amphithéâtres redevient conforme à leur capacité d'accueil. De nombreux étudiants, découragés, renoncent.

L'austérité va aussi de pair avec la sélection. C'est la règle et pas seulement au Mirail. Sur une convocation de l'assemblée des trois conseils d'universités toulousaines, datée du 18 juin dernier, on pouvait lire au point 3-4: « Gérer la pénurie des postes et du budget. » Pourtant, un futur étudiant en histoire qui sait que, dans sa discipline, 40 % abandonnent durant la première année, dit ne pas comprendre pourquoi. « De toute façon, il y a pire, mon frère fait du droit en seconde année d'AES, et 16 % seulement des étudiants ont réussi leur examen en juin. »

Voilà qui inquiète sa voisine de file d'attente. Son but: obtenir un DEUG et

devenir institutrice. « Ça me plaît et puis mes parents sont trop riches » pour que j'obtienne une bourse, mais pas assez pour m'aider si je vais au-delà. » Visiblement, la ségrégation par l'argent a déjà fait ses premiers ravages. Il y a cette jeune fille qui essuya une larme lorsque son père, ancien ouvrier des travaux publics, en invalidité, nous dit être prêt « à se saigner toutes les veines pour l'aider ». Ici, les droits de scolarité sont passés de 377 francs l'an dernier à 450 francs. Mais il y a la bibliothèque (73 francs en 1987-1988), la médecine

préventive, les activités sportives ou culturelles. L'un dans l'autre, avec la mutuelle, il faut compter entre 1.200 francs et 1.500 francs.

Quant au logement, cette étudiante qui paie 1.600 francs par mois, dit n'être pas parmi les plus pénalisés. « Mes parents sont libraires mais on est à la limite. » Il y a enfin ceux qui sont à « faute d'autre chose ». L'expression est d'une postulante pour un BTS qu'on a refusé d'inscrire après examen de son dossier. Combien sont-ils dans ce cas? Ou dans celui de cette candidate malheureuse à un examen d'éducatrice spécialisée: « En attendant de le repasser, dit-elle, une année de psychologie me sera bien utile. »

Christian Carrère

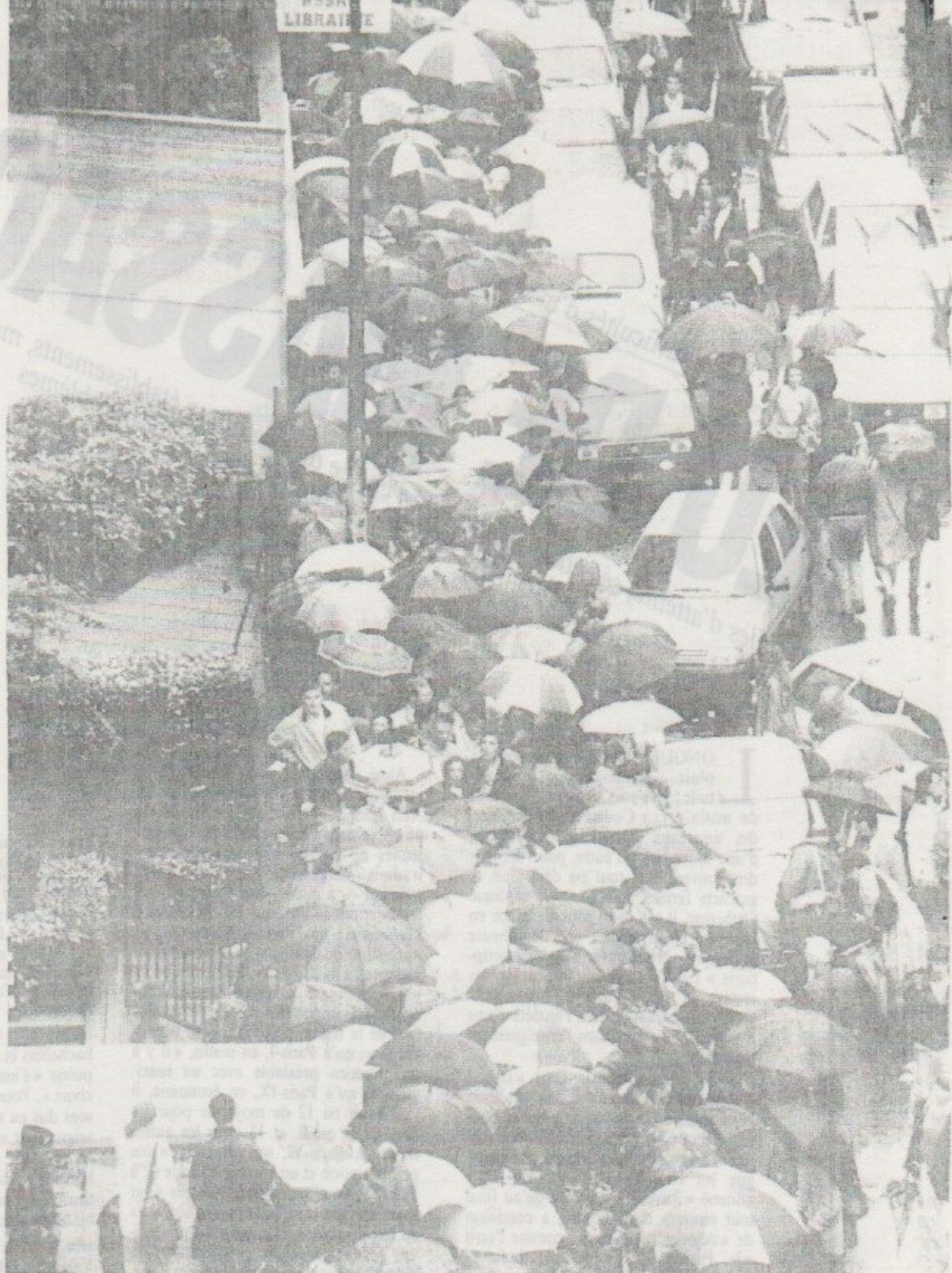
Les inscriptions à l'université de Toulouse-Le Mirail

PATIENCE ON ELIMINE

REVUE DE PRESSE

S
N
O
I
P
R
S
I
N

5 JUILLET
88



Faculté d'Assas à Paris. Les étudiants sont dans la rue.



Les difficultés d'inscription des nouveaux bacheliers à l'université

JEU DE MASSACRE

Files d'attente, sélection renforcée à l'entrée de nombreux établissements, manque de places : l'austérité et l'élitisme sont à la source des problèmes

LONGUES files d'attente sous la pluie... Témoignages d'inquiétude : « Je suis là depuis 2 heures du matin. » (...) Course matinale, hier, des nouveaux bacheliers dans Paris, d'une université à l'autre, pour apprendre, souvent, que tout est déjà joué. A guichets fermés. « A Censier, explique Catherine, il n'y avait plus de place en espagnol et en anglais une demi-heure seulement après l'ouverture des inscriptions. » (...) Une quarantaine de jeunes restent ici sur le carreau. Après l'angoisse du résultat du bac, l'anxiété d'une hypothétique entrée dans l'enseignement supérieur...

Selon certains médias, cette « course d'obstacles » relèverait d'une tradition aussi solidement établie que les embouteillages des départs en vacances. On montre donc quelques images, on prodigue les conseils d'un « Bison futé » nommé « Ravel », on assure qu'au final tout rentrera dans l'ordre, à condition de « déjouer les pièges », comme l'écrit « le Parisien », qui affirme indiquer « tous les trucs » (sic) pour y parvenir. Bref, un peu de système D suffirait à éviter ce qui relève en fait d'un véritable jeu de massacre.

L'apparente anarchie qui préside aux inscriptions en première année universitaire ne doit en effet rien au hasard. Au fil des ans, au rythme des projets vantant l'« élitisme » et la concurrence entre établissements, la sélection s'opère à visage de plus en plus découvert. Alors que le baccalauréat demeure officiellement le premier grade universitaire et garantit donc, en théorie, un libre accès pour chaque jeune à la filière de son choix, on a vu se multiplier les obstacles, les présélections, l'entrée dans tel ou tel établissement soumise à l'obtention d'une note déterminée dans telle ou telle matière.

Ainsi, un étudiant nous signalait, hier, qu'à Jussieu « il n'y a plus de place en AES », les résultats du bac étant passés au crible dans l'après-midi avant que les jeunes ne sachent s'ils seront ou non « admis » dans cette filière. Au même moment — à midi — on apprenait que les inscriptions en droit étaient closes à l'université de Paris-X-Nanterre. La « sélection qualitative », comme dit plaisamment « le Parisien », est telle que ce journal a publié un véritable tableau des restrictions annoncées par les différentes facs de la région parisienne. On découvre ainsi qu'à Paris-I, en maths, « il y a un entretien préalable avec un enseignant », qu'à Paris-IX, en économie, il faut avoir eu 12 de moyenne pour les bacs C, D ou E, et 13 pour les autres séries. A Paris-VI, on demande « une préinscription et un bac scientifique » ; à Paris-IV, on n'inscrit en lettres que « sur livret scolaire et selon les notes obtenues au bac français »... On pourrait poursuivre longtemps cette énumération : la palme semblant revenir toujours à Paris-IV, qui précise pour l'accès aux études de psychologie : « bacheliers techniques s'abstenir »...

Ce raffinement extrême du dispositif de sélection est directement calqué sur le système américain : des mesures Chevènement à la réforme Valade, on aboutit à une hiérarchisation sans cesse plus marquée des universités, accompagnée de la « liberté » accordée à leurs responsables d'accueillir les jeunes de leur choix. Alors que tous les discours officiels proclament la nécessité d'augmenter fortement le nombre d'étudiants, la politique menée va à l'opposé. D'autant plus qu'à ces discriminations s'ajoutent le poids des tarifs d'inscription — près de 2.000 francs —, dissuasif pour nombre de jeunes d'origine modeste, ainsi que le manque de locaux descendant de

la politique d'austérité menée depuis deux décennies. Un seul exemple : l'université de Dijon, construite pour accueillir 10.000 étudiants, en contient aujourd'hui 17.000. « Les places y sont rares et chères », indiquait hier une dépêche de l'AFP.

L'UNEF a dénoncé, hier après-midi, « les très mauvaises conditions » dans lesquelles s'effectuent les inscriptions. Le syndicat étudiant « s'insurge contre les procédés » de sélection des nouveaux bacheliers et demande que chacun d'eux puisse « s'inscrire dans la filière de son choix ». Pour l'UNEF, « ces problèmes sont dus au manque de moyens de l'enseignement supérieur. Le gouvernement, en refusant de faire voter un collectif budgétaire comme nombre d'organisations le demandaient, a pris la responsabilité de gérer les inscriptions et la rentrée avec le budget de Chirac et de Valade ». L'UNEF, qui a mis en place un dispositif « SOS inscriptions » (1), indique qu'elle renouvellera son exigence que tous « les lycéens puissent s'inscrire », lors de la rencontre prévue vendredi avec Lionel Jospin.

Jean-Paul Monferran

(1) Téléphone : 42-45-84-84.

L'Humanité

Logique, hier, d'au moins douze années de scolarité pour près d'un demi-million de candidats au baccalauréat. Avec la publication des résultats, les heureux reçus tournent définitivement la page de l'enseignement secondaire. Simultanément, commence une nouvelle course d'obstacles pour tous ceux qui ont choisi l'Université: le parcours de l'inscription en faculté, comme s'il s'agissait d'un parcours olympique.

Jussieu, mardi matin 5 juillet, 9 h 30. La pluie, qui ne désarme pas, balaye les amphis. Pourtant, les files d'attente s'allongent. Les plus courageux sont là depuis 3 h 30. Ils ont d'abord patienté derrière les grilles d'entrée. A 6 heures, s'étaient quelques dizaines. A 9 heures, plusieurs centaines. Moyenne d'âge, de 20 à 50 ans: ce sont surtout les parents, inquiets, qui piétinent. Les enfants sont allés chercher leur « collante » du baccalauréat au lycée. Maintenant, les yeux levés sur la bouche du métro, les parents attendent leur fils ou leur fille qui, s'ils ont reçu au premier tour, tiennent dans la main le sésame de l'entrée à l'Université et annoncent de loin la bonne nouvelle: « C'est bon! » Le plus difficile est fait: il ne reste plus qu'à retirer le précieux dossier d'inscription. Pourtant, Paris VII s'est aménagée des arde-fous: à l'exception d'une filière, il reste des places pour les retardataires. A deux pas, la « 3^e voie », mouvement extrême droite, diffuse ses tracts et UNEF-ID racole. Dans un amphi, les militants du principal syndicat étudiant expliquent inlassablement comment remplir les dossiers. A la sortie, ils s'arrangent pour placer une carte d'adhésion. Parents et étudiants prennent plutôt bien la chose: « Ça nous implique la vie », confie un père de famille, rigolard malgré quatre heures d'attente sous des trombes d'eau.

Tolbiac, 10 h 45. L'université est transformée en bunker: les inscriptions ne commencent qu'à 11 heures. Une maée de parapluies envahit la rue. Les vigiles refoulent les journalistes: « Ordre de la direction ». Ici, prime seulement la vieille règle dite de « l'autobus »: les premiers arrivés raflent les places. Tant pis pour les autres, et notamment ceux qui sont soumis à l'oral de rattrapage du baccalauréat. Il faisait encore nuit quand les premiers ont commencé leur longue attente. A 5 heures hier après-midi, l'université de Paris I (Sorbonne et Tolbiac) avait fermé les inscriptions en droit, en administration économique et sociale (AES) et en culture et communication. Paris II-Assas n'acceptait plus de candidats et la psychologie affichait complet à l'université de Paris VII-Jussieu.

Mais c'est essentiellement dans trois disciplines que les places sont les plus sérieusement comptées, à Paris comme en province: l'AES qui depuis plusieurs années ne désemplit pas; les langues vivantes appliquées (LEA) qui, perspectives européennes et recherche de filières professionnalisées obligent, reste très courtisées; et surtout communication. Dernière née des filières, celle-ci attire toutes les convoitises; il y avait quatre fois et demi plus de demandes que de places offertes dans l'ensemble de la région parisienne.

Ailleurs, en sciences comme en droit, on trouve comme en économie, la situa-

on n'est meilleur. Tous les candidats n'auront pas nécessairement une place dans la faculté de leurs rêves, mais ils pourront pour la plupart trouver une place qui corresponde à leurs vœux, quitte à se rapatrier dans une université de la banlieue parisienne. On n'inverse pas ainsi le poids des habitudes: les universités du quartier Latin restent toujours les petites préférées d'un grand nombre d'étudiants. Même si quelques universités de banlieue raflent de bonnes places aux « palmarès des faces » en tous genres publiés dans la presse tous les printemps.

Il faudra attendre une ou deux semaines et l'arrivée sur le marché de la fac des candidats du deuxième tour pour faire un bilan définitif (1). Malgré quelques déceptions et des « bavures » (par exemple, une dizaine de bacheliers éconduits à Nanterre car ils n'avaient pas passé le test nécessaire à l'entrée en LEA ont déposé une plainte devant le tribunal administratif), on a, cette fois encore, évité le pire.

Il est vrai que pour la deuxième année consécutive, l'administration a tenté de moderniser le système des inscriptions dans les universités parisiennes. La mise en place de RAVEL (Recensement automatisé des vœux des élèves) permet théoriquement à tous les lycéens de terminale des trois académies d'Ile-de-France (Paris, Créteil et Versailles) de communiquer par Minitel, dès la mi-mai, leurs principaux souhaits. En 1988, 80 % d'entre eux ont utilisé cette possibilité.

Les résultats sont adressés aux universités concernées, qui peuvent ensuite contacter individuellement les candidats — sans pour autant profiter du système pour les sélectionner, comme l'a rappelé en 1987 la CNIL (Commission nationale informatique et liberté): quelques universités n'avaient pas résisté à la tentation commode de trier leurs futurs étudiants. En revanche, elles les informent des procédures d'inscriptions, des démarches à accomplir, de l'existence éventuelle de « tests » avant l'entrée de certaines filières ou de l'ouverture d'« antennes » en banlieue. Avantage immédiat: l'information circule mieux que par le passé. Autre conséquence, les universités savent à quoi s'attendre et peuvent mieux organiser leurs inscriptions. Mais là encore, il y a des traditions, non dénuées d'archaïsme, auxquelles on renonce difficilement: il existe toujours des établissements qui mesurent leur popularité à la longueur de la file d'attente... et au nombre de personnes qui patientent, sous la pluie, depuis le milieu de la nuit.

Nicole GAUTHIER

(1) Ceux qui ne trouveraient pas de place dans les universités ont jusqu'au 20 juillet pour déposer une demande d'inscription auprès du rectorat, qui doit ensuite leur proposer une affectation. Par ailleurs, une permanence téléphonique indique les places encore disponibles selon la filière choisie: 46 34 54 00 pour l'économie; 43 26 79 79 pour les langues vivantes et 43 54 45 45 pour les lettres.

Hier les premiers bacheliers se pressaient aux portes de leurs facultés.

Des ratés encore cette année.

Bousculades et guichets presque fermés dans trois filières vedette:

administration,

communication et

langues appliquées.

L. Bénation

MPHI 34 B, à Paris VII-Jussieu, pas de précipitation. Le jour J des inscriptions, pas la filière la plus prisée, se passe sans douleur. Et pourtant, seulement 340 places sont offertes en L.E.A. (langues étrangères appliquées). L'ambiance inverse à Assas, René-Descartes, Pantéon-Sorbonne, Paris I. On piétine sous la pluie des heures, on se bouscule du parapluie pour accéder aux bureaux d'inscription en art, en éco, en A.E.S. (administration, économie et social), culture et communication, annonce 400 places alors que 1 200 candidats attendent.

Au scandale

À Nanterre, autre amertume, les candidats ayant passé les tests sont retenus. Les syndicats crient au scandale. Pourquoi de tels écarts dans l'accueil ? D'une part, à cause de la laisser-aller de certaines universités qui jouent les divas, d'autre part à cause du manque d'information des élèves qui aboutit à l'aveuglette. Ainsi, pour la filière culture et communication, le titre est erroné. Rien à voir, en effet, avec des débouchés du journalisme réservés par les étudiants mais qui continuent à s'y précipiter.

L'afflux en droit, lui, est dû au manque d'imagination des élèves. Ils s'inscrivent en terrain connu même s'ils n'ont pas le profil, d'où l'engorgement. En économie, c'est l'orientation qui est désastreuse. Les bac B, les plus nombreux, foncent comme un seul homme dans cette voie où ils ont des chances infimes de réussir. Dans tous les cas, ce n'est pas le manque de places qui est en cause mais la régulation du flux.

Au vu de ces désordres, à Paris VII, depuis deux ans et après des incidents, on a revu le fonctionnement de l'accueil des bacheliers.

Karen, dix-neuf ans, mèches en bataille, regard affolé, est arrivée tout droit de Trappes, dans les Yvelines, pour s'inscrire à Paris VII. Elle le sait, les places en L.E.A. sont chères. Surprise : pas de file d'attente. Stupeur : au lieu d'un secrétariat revêché, des profs pour répondre à ses questions. Ils délibèrent devant elle : « Vous avez 15 en allemand mais votre intérêt est de faire anglais-espagnol. »

A 19 heures, elle saura si elle est admise. On la rassure : le critère est un 10 au bac en langues.

Même atmosphère en

sciences des structures de la matière, Jeannine Bruneaux, prof de physique, distribue à ses futurs élèves un programme de révisions d'été, « pour qu'ils soient au point à la rentrée ».

Derrière cette machine bien huilée, un véritable Plan Orsec mis en place par Nadine Faurest, présidente de Paris VII. Ouverture à 9 heures pour évacuer les provinciaux avant l'arrivée des Parisiens : six points d'inscription, mobilisation des profs, réorientation des élèves qui n'ont aucune chance dans la filière choisie, système de recensement informatisé Ravel.

Patricia SUDOLSKI

Le Parisien

Une fois de plus, le scandale des inscriptions dans les universités

Le scandale des inscriptions. C'est dans la pagaille que s'est déroulée hier, dans un nombre de facs de la région parisienne, la première journée tellement importante pour des milliers d'étudiants. La pagaille, la bousculade et l'angoisse aggravées par la pluie. A peine ouvertes, un certain nombre de portes se sont fermées, toutes les places étant prises en une, deux ou trois heures.

Dès le début de l'après-midi, alors que les inscriptions commençaient à 10 ou 11 heures selon les établissements, il n'y avait plus aucune place disponible dans la région parisienne en art et

communication et culture et communication, filières très en vogue depuis l'année dernière. En moins d'une heure, les inscriptions étaient closes en administration économique et sociale (AES) au Panthéon. Un record. Mais elles l'étaient aussi en début d'après-midi à Assas, Villette et Nanterre.

Autre filière sensible : langues étrangères appliquées (LEA), surtout dans la combinaison anglais-espagnol. Tout s'est passé très vite à Censier. Si vite qu'une vingtaine d'étudiants en colère, encadrés par des représentants des deux grands syndicats l'UNEF-ID et l'UNEF, ont insisté pour voir le président. Celui-ci a finalement décidé de mettre dans le circuit, dès hier, les quelques places qu'il réservait pour les « bacheliers du second tour », c'est-à-dire ceux qui ne seront

reçus que jeudi ou vendredi après l'oral de rattrapage.

À Nanterre aussi, il y a eu un problème avec la filière LEA. Cette université avait organisé en juin des tests de langues. Une dizaine d'étudiants qui ne les avaient pas subis ont été éconduits. L'UNEF-ID devait hier soir déposer un recours devant le tribunal administratif.

Les possibilités en LEA devaient être en tout cas épuisées dans la soirée d'hier à Jussieu et à Tolbiac.

Le droit au Panthéon, le droit à Nanterre, a fortiori à Assas où des mères faisaient la queue depuis la veille au soir : fini pour cette année.

Quand il n'y a plus de places pour une formation dans une fac, il en reste en général dans une autre. En général, mais pas toujours puisqu'il n'y a plus d'espoir

pour les filières Communication.

Ce sont les mêmes filières Communication AES et LEA qui sont le plus prisées en province, mais les choses, en général, s'y passent mieux. Les inscriptions se sont ouvertes mardi dans la quasi-totalité des universités françaises. Peu de problèmes étaient signalés hier soir en dehors de quelques grandes villes comme Rennes et Lyon et toujours en LEA et AES. Seule l'université de Dijon connaît un véritable surpeuplement. Construite pour 10.000 étudiants, elle en accueille 17.000.

Les bacheliers de la région parisienne qui se seront vu refuser la formation qu'ils désiraient auront encore un recours : l'envoi d'une « fiche d'attente » au service interacadémique des inscriptions à la Sorbonne. Cette fiche est

délivrée par les universités. Elle doit être envoyée le 20 juillet au plus tard.

Les étudiants concernés recevront, affirmait-on hier au rectorat de Paris, une réponse, c'est-à-dire une place en fac avant le 20 juillet. Dans la formation et non dans la fac de leur choix, y insistait-on toutefois.

Parmi eux, bien sûr, se trouveront certains des quelque 16.000 ou 17.000 bacheliers n'ayant pas réussi leur examen à la suite des épreuves écrites et qui auront entamé le marathon avec un handicap.

Il faut dire que ce marathon commençait déjà dans certains lycées où l'on distribuait les fameuses collantes, nécessaires à l'inscription, dans un désordre incroyable. La règle était mardi 10 heures. Certains bacheliers les ont obtenues

dès lundi soir tels ceux qui avaient passé l'examen au lycée Janson-de-Sailly. La plupart les recevaient hier, quelques-uns, dès 9 h 30, d'autres plus tard dans la matinée — prenant donc déjà du retard — après une espèce de mêlée où se côtoyaient parents et enfants.

Chaque président d'université est libre en matière d'inscriptions. Mais on peut s'étonner que subsistent en France, à l'époque des communications sophistiquées et des ordinateurs les plus performants, des pratiques qui semblent venues d'un autre âge. Des pratiques où la sélection se fait sur l'aptitude au système D : trouver une mère, une grand-mère ou un copain complaisant pour occuper une place dans une queue.

Christiane CARON

France - Soir

Les inscriptions à l'université dans la région parisienne

Des difficultés en droit, administration et communication

Des mesures avaient pourtant été prises par les établissements parisiens pour mieux s'organiser que les années précédentes, grâce notamment au système RAVEL (1) qui leur a fourni dès la mi-mai les vœux des élèves de terminale. Quelques universités, comme Paris-I (Panthéon-Sorbonne), Paris-II (Assas) et Paris-VII (Jussieu) ont adressé des lettres individuelles rappelant les exigences propres à chaque filière et informant des possibilités alternatives d'orientation : à Melun par exemple pour Paris-II, à Saint-Quentin-en-Yvelines pour Paris-X (Nanterre). A Nanterre, des enseignants sont présents pour « dédramatiser les files d'attente ». Pionnière en la matière, Paris-XI (Orsay) reçoit les bacheliers individuellement et Paris-VI (Pierre-et-Marie-Curie) a supprimé l'attente en convoquant par minitel les candidats qui ont au préalable, par la même voie, communiqué leurs notes au bac.

L'attrait du Quartier Latin

Mais ces améliorations ne peuvent rien au fait que quelques universités, du quartier Latin notamment, concentrent la plupart des demandes. L'ordre d'arrivée mais

Les 441 400 candidats au baccalauréat devaient connaître, le mardi 5 juillet, les résultats au premier groupe d'épreuves de l'examen. Ceux qui sont définitivement admis peuvent s'inscrire aussitôt à l'université.

Si les inscriptions se passent sans difficulté particulière en province et dans les universités de la périphérie parisienne, elles donnent lieu à d'intenses bousculades dans celles du centre de la capitale, particulièrement recherchées par les étudiants. Des centaines de personnes attendaient, dès les premières heures de la matinée, aux portes des centres Assas (Paris-II) et du Panthéon (Paris-I), pour s'inscrire en droit et en AES (administration économique et sociale).

aussi la série ou la mention au bac font alors office de filtres. D'après les renseignements fournis par RAVEL, les filières les plus recherchées par les bacheliers, cette année encore, sont le droit, l'administration économique et sociale (AES) et les sciences, mais seulement dans certaines universités. Ainsi, si les capacités d'accueil sont globalement suffisantes pour le droit en région parisienne, l'université Paris-I a recensé 1 700 demandes pour 800 places et Paris-II avoue près de deux candidats et demi par dossier disponible. La situation est au moins aussi tendue en AES. Pour une place, Paris-I recense quatre candidats, Paris-II presque deux, Paris-X s'attendait à fermer les inscriptions au bout de deux ou trois heures, et Paris-VII annonçait des difficultés, ainsi qu'en langues étrangères appliquées (LEA).

Mais le record d'attractivité semble remporté cette année par les filières comportant le mot « communication », qui apparaît sans doute comme le nouveau sésame pour l'emploi. Là, les vœux sont globalement cinq fois plus nombreux que les places en région parisienne. Paris-I a même dénombré au total 748 vœux pour sa formation « art et communication » offerte à 48 étudiants.

Ces chiffres doivent toutefois être interprétés avec prudence : ils ne tiennent pas compte des échecs au bac et ne portent que sur les 75 ou 80 % des 88 000 élèves de terminale de la région parisienne qu'a touchés cette année le recensement télématique (contre 70 % l'an dernier). Ainsi, en 1987, les bousculades attendues avaient été limitées par la sélectivité particulièrement forte du premier groupe d'épreuves du bac

qui avait limité la pression à l'ouverture des inscriptions. On avait constaté d'autre part que plus du tiers des bacheliers n'envisageaient pas de s'inscrire à l'université, leur préférant d'autres formes d'études supérieures. Cette proportion serait plus faible cette année, mais le rectorat se refuse à donner des chiffres précis. L'opération RAVEL n'entend pas fournir aux universités des instruments pour sélectionner leurs étudiants. Celles qui ne l'avaient pas compris l'an dernier ont été rappelées à l'ordre par la Commission nationale de l'informatique et des libertés. Elles affirment qu'elles traiteront désormais à égalité les candidats qui n'ont pu se faire connaître par minitel. Enfin, les universités parisiennes se sont mises d'accord pour fixer au même moment, en fin de matinée, le coup d'envoi des inscriptions en droit, sciences économiques et AES.

PHILIPPE BERNARD.

(1) Le système RAVEL (Recensement automatisé des vœux des élèves) a été mis en place en 1987 par les rectorats d'Ile-de-France pour enregistrer avant le bac les souhaits des lycéens de terminale et permettre aux universités de mieux prévoir les flux de nouveaux étudiants.



CAMPUS

Nouveaux diplômes dans le Centre

La région Centre multiplie les formations. A Tours, Bourges, Blois et Châteauroux se créent à la rentrée de nouvelles filières d'enseignement supérieur. L'université de Tours ouvre une antenne à Blois avec une maîtrise de sciences et techniques (MST), « informatique et télécommunication ». Ce diplôme s'adresse aux étudiants sortant de classes préparatoires, titulaires d'un DEUG A ou d'un DUT informatique et sélectionnés sur dossiers. Il formera des spécialistes de la communication et de la monétique. La date limite du dépôt des candidatures : 10 septembre (1).

Une autre antenne sera inaugurée à Bourges pour la préparation d'un diplôme de « traduction et rédaction scientifiques et techniques » équivalant à une MST. Destiné à une vingtaine d'étudiants possesseurs d'un diplôme scientifique de premier cycle, cet enseignement de deux ans dispense des cours de droit, gestion, physique, informatique pour former des traducteurs autant scientifiques que linguistes (2). D'autre part, cette UFR s'est associée à la faculté de médecine de Tours pour mettre sur pied un diplôme de « traduction et de rédaction médicale en langue anglaise ». Il s'adresse à des titulaires d'une licence ou d'une maîtrise d'anglais ou de langues étrangères appliquées, ainsi qu'à des étudiants qui ont terminé leurs études de médecine. La scolarité est de deux ans, le nombre maximum d'inscrits de six personnes. Candidatures avant le 15 octobre (3).

Châteauroux va aussi devenir une ville universitaire avec l'installation d'un Centre d'études supérieures de la faculté de droit et de gestion de l'université d'Orléans. Cent cinquante étudiants sont attendus pour un DEUG de droit et un DEUG d'administration économique et sociale (AES). Retrait des dossiers jusqu'au 15 juillet (4).

A. B. et R. G.

(1) Scolarité, faculté des sciences, parc de Grandmont, 37200 Tours. Tél. : (16) 47-25-14-22.

(2) Université François-Rabelais, UFR d'anglais, antenne universitaire de Bourges, 3, rue des Tanneurs, 37041 Tours Cedex. Tél. : (16) 47-38-56-00.

(3) Scolarité troisième cycle, faculté de médecine de Tours, 2, boulevard Tonnelé, 37044 Tours Cedex. Tél. : (16) 47-47-47-47, poste 3117.

(4) Centre d'études supérieures, 15, rue de la République, 36000 Châteauroux. Tél. : (16) 54-34-50-01.

● Langues des affaires

Un DESS de langues étrangères des affaires et du commerce international vient d'être créé pour la rentrée prochaine à Paris-III.

(La Sorbonne nouvelle, Institut du monde anglophone, 5, rue de l'École-de-Médecine, 75006 Paris. Tél. : 43-26-45-96.)

● Journalisme

Les épreuves du concours d'entrée au Centre universitaire d'enseignement du journalisme auront lieu les 5 et 6 septembre (écrit) et le 28 septembre (oral), à Strasbourg. Les dossiers

d'inscription peuvent être retirés par correspondance et doivent être retournés avant le 31 juillet.

(CUEJ, 10, rue Schiller, 67000 Strasbourg. Tél. : 88-36-30-32.)

● Marc Helder

L'université de Nantes vient de faire paraître deux ouvrages consacrés à l'écrivain nantais Marc Elder, prix Goncourt 1913. Une biographie (88 F) et une étude de son œuvre (65 F).

(Centre de recherches en histoire contemporaine, chemin de la Sensive-du-Tertra, 44072 Nantes Cedex 03. Tél. : 40-74-81-43.)

Paris, le 14 Juin 1988

L'UNEF tient à marquer son indignation face au Ministère de l'Education Nationale qui n'a toujours pas répondu à la demande d'audience de l'UNEF. Pourtant, celle-ci a été adressée le 19 Mai à Mr JOSPIN, et entre temps, le Ministre a reçu la plupart des organisations d'enseignants, de parents d'élèves et d'étudiants dans le cadre de la concertation qu'il avait annoncée sur ses projets pour l'enseignement scolaire et universitaire.

Il est en effet hors de question pour l'UNEF qu'un quelconque projet pour l'université soit élaboré dans le dos des étudiants, sans une large concertation avec leurs organisations représentatives.

C'est d'autant plus urgent que la situation de l'université ne cesse de se dégrader. L'échec massif des étudiants, l'asphyxie budgétaire des facs, ainsi que l'aggravation de la sélection sociale, sont les traits dominants du paysage universitaire français.

C'est pour cela qu'il y a eu le vaste mouvement de l'hiver 86 qui a abouti au retrait du projet DEVAQUET, et qu'en Novembre 87 les étudiants se sont à nouveau mobilisés contre le budget 88. L'UNEF a réagi face aux mesures budgétaires prises par le Conseil des Ministres du 4 Juin en affirmant qu'elles n'étaient pas sûrement de nature à résoudre les difficultés criantes de l'université d'aujourd'hui, et qu'elles confirmaient le refus du gouvernement de voter le collectif budgétaire dont l'enseignement supérieur a pourtant bien besoin.

L'UNEF revendique le transfert immédiat de 40 Milliards de Fs du budget de l'armement à l'éducation pour faire face aux problèmes les plus urgents, comme le demandaient le mouvement étudiant de cet hiver.

L'UNEF tient à porter ces revendications essentielles sur le bureau du Ministre de l'Education et de la Recherche.

Les règles les plus élémentaires de la démocratie devraient conduire Mr JOSPIN à recevoir l'UNEF comme il a reçu les autres organisations.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 05 Juillet 1988

Suite à la Conférence de Presse donnée par Mr JOSPIN, Ministre de l'Education, l'UNEF observe la définition d'objectifs positifs, notamment en matière d'uniformisation des statuts universitaires par l'application de la loi SAVARY ; de lutte contre l'échec massif dans les premiers cycles, et surtout la volonté de faire de la condition étudiante une priorité, ce qui permettrait l'élargissement de l'accès à l'Université.

Cependant, il est remarquable que Mr JOSPIN ne fasse pas état d'estimations chiffrées : la réalisation des objectifs précédemment définis ne peut se faire sur la base de la politique budgétaire de MM. DEVAQUET et VALADE que les étudiants ont massivement rejetées. Il est nécessaire que dans un premier temps un collectif révisant le budget 88 soit tenu, et que dans un second temps la part du P.I.B consacrée à l'enseignement supérieur soit doublée (de 0,44 à 1 %).

L'UNEF note avec inquiétude la constance des références à l'intégration européenne par la création de pôles d'excellence, et la volonté de poursuivre l'orientation du précédent gouvernement par le développement des DEUG délocalisés : sous couvert de la décentralisation, on voit se mettre en place des centres au rabais financés en partie par les collectivités locales, privés de réelle vie universitaire, par l'absence de R.U, B.U...

La période cruciale que nous abordons, l'inscription des bacheliers à l'Université, met en évidence l'émergence des dispositions concrètes à prendre.

L'UNEF continuera à lutter pour que chaque bachelier puisse accéder à l'enseignement supérieur dans la fac et la filière de son choix, et obtienne une formation de qualité, et donc pour que les moyens suffisants soient mis en oeuvre.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 05 Juillet 1988

Une demi-heure après l'ouverture des inscriptions de Paris III, il ne restait plus de place dans nombre de filières. A l'initiative de l'UNEF, les bacheliers éconduits se rendront cette après-midi à la présidence de l'Université.

L'UNEF dénonce cette situation et exige la libre inscription de tous les bacheliers dans la filière de leur choix.

Nous sommes dans une situation d'urgence qui exige le déblocage immédiat de moyens supplémentaires.

Paris, le 8 Juillet 1988

D'ores et déjà, nous pouvons faire le bilan de cette première journée d'inscription des bacheliers à l'Université. Ce que nous constatons, c'est que les années se suivent et se ressemblent. Ainsi, cette année, les inscriptions se passent dans des conditions aussi mauvaises que l'an passé, voire pire. Ainsi à Paris I (TOLBIAC), les queues de bacheliers se sont étalées sur plusieurs centaines de mètres, et nombre de bacheliers n'ont pu obtenir de dossiers, en particulier en Art Plastique, Droit et A.E.S.

Des dizaines sont déjà partis en délégation à la présidence, il en va de même à Paris III où les étudiants sont aussi en délégation à la présidence pour les filières de L.E.A. à Paris X (NANTERRE), ces mêmes filières sont aussi déjà bloquées.

A Paris VII (JUSSIEU), on sélectionne à huit-clos les étudiants voulant s'inscrire en A.E.S.

A Paris VI, c'est sur les notes que l'on sélectionne les nouveaux bacheliers, etc...

L'UNEF s'insurge contre ces procédés, et exige comme la loi l'indique, que chaque bachelier puisse s'inscrire dans l'université et la filière de son choix.

Tous ces problèmes sont dus au manque de moyen de l'enseignement supérieur. Le gouvernement, en refusant de faire voter un collectif budgétaire, comme nombre d'organisations le demandaient (UNEF, CGT, FCPE), a pris la responsabilité de gérer les inscriptions et la rentrée avec le budget de CHIRAC et VALADE.

L'UNEF pèsera de tout son poids pour aider des lycéens à s'inscrire et elle met à leur disposition un numéro de téléphone

SOS INSCRIPTION : 42 45 84 84 et exige du Ministère qu'il fasse en sorte que tous les lycéens puissent s'inscrire,

exigence que l'UNEF renouvellera lors de sa rencontre avec Mr JOSPIN le Vendredi 8 Juillet 88 à 16 heures.



L'U.N.E.F

RENCONTRE

LE MINISTRE ...

Cela fait maintenant près d'une semaine que les inscriptions ont commencé. D'ores et déjà nous pouvons dire que les années se suivent et se ressemblent. En effet, nous avons cette année assisté aux queues interminables, aux rejets des bacheliers ayant passé le rattrapage et étant venus s'inscrire trop tard...

Dans toutes les universités l'UNEF a tout fait pour gagner des dossiers supplémentaires et elle continuera de le faire, en exigeant des Présidents d'Universités et des rectorats qu'ils inscrivent tous les bacheliers qui le désirent.

Une délégation du Bureau National conduite par Xavier AKNINE, son Président, a rencontré Monsieur JOSPIN le vendredi 8 Juillet à 16h. et lui a exprimé, entre autre, ses préoccupations et ses exigences concernant les inscriptions: exigences simples l'application de la Loi de 1984! Loi qui indique que "chaque bachelier a le droit de s'inscrire dans la filière et la fac de son choix".

M. JOSPIN nous a répondu que ce n'était pas possible et qu'il ne pouvait garantir que l'inscription de tous les bacheliers dans la région parisienne. Sans pour cela les inscrire dans la filière et l'Université désirées. Nous ne pouvons nous contenter de cette réponse et il est dommage qu'un Ministre de la République ne fasse pas appliquer la Loi car M. JOSPIN se refuse aussi d'envoyer toutes directives aux Rectorats.

L'UNEF considère que l'annonce par M. JOSPIN de la non-création de postes d'Enseignant-Chercheurs ne va pas dans le sens d'un meilleur encadrement et d'un accroissement des capacités d'accueil dont les conditions d'inscription ont montré la nécessité.

Pour faire face à tous ces problèmes l'UNEF a proposé un effort budgétaire considérable de la part de l'Etat, s'exprimant par:

- le vote d'un Collectif budgétaire de 40 Milliards pour l'Education, pris sur les dépenses d'armement. Il est en effet anormal que 500 Milliards soient dépensés en 5 ans pour la défense alors que nous vivons une telle pénurie à l'Université, dans les écoles.

- un accroissement du Budget de l'Enseignement Supérieur jusqu'à 1% du PIB afin de rattraper la plupart des pays européens.

M. JOSPIN a catégoriquement refusé la première proposition et n'a pas répondu sur la seconde.

Nous n'avons donc rien à attendre, si nous voulons tous nous inscrire, il va falloir nous rassembler et construire un rapport de force sur toutes les Universités pour gagner nos dossiers supplémentaires.

En cas de problème, adressez-vous aux élus de l'UNEF présents sur les Universités ou téléphonez à SOS Inscriptions : 42 45 84 84.